BOD/2017/03 DOC 03 – Annexe 1
Réunion du Conseil d'administration
1er mars 2017
Washington, D.C. États-Unis

Remarque : les documents du Conseil sont de nature délibérative et, en accord avec à la Politique de transparence du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), ne sont pas considérés comme des documents publics jusqu'à ce que le Conseil les ait examinés lors de la réunion du Conseil.

Cadre de mobilisation et d'allocation de financements

Annexe 1 : Annexe technique

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXE 1A : MÉCANISMES D'ALLOCATION DE FINANCEMENTS 3

A1. INTRODUCTION 3

A2. AMÉLIORATIONS DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT DE BASE DU GPE 4

1. Mobilisation des ressources nationales (MRN) 4

2. Données et systèmes d'information sur la gestion de l'éducation 7

3. Alignement du financement international pour l'éducation sur les systèmes nationaux 9

4. Financement à partie variable/basé sur les résultats 11

5. Soutien d'urgence 12

6. Approches régionales 13

7. Développement des capacités 14

A3. NOUVEAUX MÉCANISMES DE FINANCEMENT POUR CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS 16

Plaidoyer et responsabilité sociale 16

1. Pourquoi le plaidoyer et la responsabilité sociale ? 16

2. Où en sommes-nous ? 17

3. Modalités proposées en matière de plaidoyer et de responsabilité sociale 19

4. Niveau d'ambition et précisions opérationnelles 21

Échange des connaissances et d'innovation 27

1. Pourquoi une composante Échange des connaissances et d'innovation ? 27

2. Où en sommes-nous ? 28

3. Pourquoi un mécanisme d'échange des connaissances et d'innovation ? 33

4. Niveau d'ambition et précisions opérationnelles 39

5. Risques et mesures d'atténuation 40

6. Prochaines étapes et recommandations 41

Annexe 1B : Mobilisation de financements 46

B.1 : Bien-fondé des investissements dans le secteur de l'éducation 46

B.2 Fonds à effet de levier 59

ANNEXE 1A : MÉCANISMES D'ALLOCATION DE FINANCEMENTS

A1. INTRODUCTION

Lors de sa réunion au Cambodge en décembre 2016, le Conseil a approuvé l'architecture globale du cadre de mobilisation et d'allocation de financements (FFF), y compris le soutien dans les domaines i) de l'innovation, ii) de l'échange de connaissances et des bonnes pratiques et iii) du plaidoyer et de la responsabilité sociale qui renforce le modèle opérationnel. Le Conseil a également demandé au Groupe de travail sur le financement stratégique (SFWG) d'intensifier sa mise à l'épreuve du FFF et de souligner les répercussions opérationnelles des différentes composantes.

Ce document fournit des détails techniques sur les changements proposés à apporter aux mécanismes de financement du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE).

- **Améliorations des mécanismes de financement de base du GPE** – Cette section décrit les améliorations liées aux financements pour la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation (ESPIG) dans les domaines suivants : la mobilisation des ressources nationales (MRN), le renforcement de l'accent mis sur les stratégies de mobilisation de financements destinées à améliorer la qualité et l'utilisation des données relatives à l'éducation, l'intensification des efforts et les incitations en faveur de l'alignement des financements extérieurs sur les systèmes nationaux, l'augmentation de l'impact sectoriel des financements variables et basés sur les résultats de l'équité, de l'efficacité et les résultats d'apprentissage ainsi que les possibilités de soutien régional. Les améliorations dans ces domaines traduisent l'importance du renforcement de capacités dans tous les guichets de financement du GPE, à commencer par l'analyse de la faculté des ressources actuelles à améliorer les capacités.
- **Nouveaux mécanismes** – Cette section explique dans quelle mesure le nouveau mécanisme proposé renforce le modèle opérationnel du GPE au niveau du pays et permet d'atteindre les objectifs du GPE 2020. Elle examine les différentes modalités et la répercussion opérationnelle et décrit les risques et mesures d'atténuation. En conclusion, la section propose une vue globale des coûts pour l'ensemble des nouveaux mécanismes de financement proposés.

A2. AMÉLIORATIONS DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT DE BASE DU GPE

Le FFF comprendra des améliorations concernant deux mécanismes de financement de base du GPE au niveau national : Financements pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation (PSEDG) et Financements pour la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation (ESPIG). Ces améliorations sont un mélange d'axes de travail existants déjà amorcés par le Comité des financements et le Secrétariat, et de certaines nouvelles possibilités d'amélioration soulevées au cours du processus d'élaboration du FFF. Collectivement, elles représentent un ensemble d'améliorations qui seront apportées au cours de l'année 2017 pour renforcer l'impact et l'efficacité des ESPIG et PSEDG. Cette section répertorie tous les domaines d'amélioration et les mesures ultérieures spécifiques qui seront prises pour les mettre en œuvre.

1. Mobilisation des ressources nationales (MRN)

Opportunité : renforcer l'impact du GPE sur la mobilisation des ressources nationales par le biais des besoins de financement nationaux, en notant que l'importance d'une mobilisation durable de ce type de financements pour les systèmes éducatifs est un objectif majeur du GPE 2020 et du rapport de la Commission pour l'éducation.

Améliorations spécifiques déjà amorcées :

- **Clarification des orientations politiques** : à partir des données issues des travaux méthodologiques du Secrétariat sur les dépenses intérieures, le Comité des financements et performances (GPC) a examiné les besoins de financement intérieur du modèle de financement et suggère une clarification des orientations pour les pays, un renforcement de la surveillance et l'identification des domaines dans lesquels le Conseil devra fournir de plus amples orientations, notamment sur les conséquences de l'incapacité des pays à honorer leurs engagements. Concrètement, le GPC a recommandé ce qui suit :
 - Le GPC a demandé au Secrétariat de mettre en place des options afin qu'un rythme de progression de 20 % soit considéré comme acceptable en fonction des différents contextes, qu'il s'agisse de pays fragiles avec des ressources limitées ou de contextes avec des capacités et ressources plus importantes.
 - Le GPC a noté la nécessité d'attirer l'attention sur l'efficacité des dépenses d'éducation.
 - Le GPC maintient que la part de l'enseignement primaire dans le budget de l'éducation doit être calculée en fonction des dépenses récurrentes, conformément à la méthodologie pour l'analyse sectorielle de l'éducation. Pour les pays qui ne parviennent pas à atteindre le seuil de référence, le GPC recommande d'accepter une évolution progressive vers ce seuil de référence en prêtant attention aux

questions d'équité et de considérer l'enseignement préprimaire dont les populations vulnérables bénéficient comme un facteur « d'atténuation » en cas de réalisation partielle de l'objectif.

- À plus long terme, le GPC conseille d'évaluer si le seuil de 45 % est un indicateur d'équité suffisant et d'envisager de le remplacer par les indicateurs de l'objectif de développement durable (ODD 4).
- Les recommandations du GPC renforcent la nécessité de données financières et d'orientations améliorées au niveau des pays.

- **Renforcement de la surveillance** : aux fins des efforts de surveillance de son cadre de résultats, le GPC a introduit une nouvelle méthode de surveillance des dépenses intérieures en matière d'éducation qui doit permettre d'améliorer la ponctualité et la disponibilité des données financières. Le Secrétariat collabore actuellement avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) afin d'harmoniser les méthodologies et de renforcer les capacités de l'institut à mesurer et à surveiller les dépenses intérieures dans le secteur de l'éducation, un bien public mondial, et ainsi garantir une meilleure couverture en matière de ponctualité et de disponibilité des données financières. Ces mesures permettront de mesurer et de surveiller de manière uniforme les progrès vers la réalisation de l'ODD 4 et des objectifs de financement du GPE. Depuis 2013, le Programme d'activités mondiales et régionales (AMR) a fourni 2,1 millions de dollars US à l'ISU, à l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IIPE) et au Pôle de Dakar de l'IIPE au profit des systèmes d'informations nationaux sur les flux financiers relatifs à l'éducation, conformément à la méthodologie des comptes nationaux de l'éducation (CNE) en vue de renforcer les capacités des pays à produire des données financières fiables.
- **Amélioration des directives et des outils destinés aux groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE).** Le Secrétariat élabore également des directives et des outils afin que les groupes locaux des partenaires de l'éducation participent au dialogue politique sur le financement de l'éducation et travaillent en collaboration avec la Campagne mondiale par le biais du fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE) en vue de mettre en place un outil financier national. Cela renforcera l'efficacité des exigences en matière de financement intérieur du GPE et les possibilités d'un examen plus approfondi et la responsabilité mutuelle entre parties prenantes de l'éducation.

Autres possibilités d'amélioration identifiées lors du travail de conception du FFF

- **Amélioration des orientations politiques sur les conséquences de la non-conformité.** Notant l'importance du travail en cours pour l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures, le SFWG a également souligné la possibilité de consolider le processus de surveillance des engagements et d'introduction, si justifiée, de

communications renforcées et éventuellement de sanctions en cas de baisse, sans circonstances justifiables (par ex., catastrophes de grande ampleur), des ressources intérieures pour l'éducation. Différents types d'actions peuvent être proposés, par exemple : discussions portant sur la mobilisation de ressources intérieures du GPE lors d'examens sectoriels conjoints, compilation des données financières au niveau du Secrétariat pour le cadre de résultats, communications formelles du GPE à l'intention des pays qui réduisent le financement national pour l'éducation, avec une demande d'explication, ou encore des sanctions formelles en rapport avec les financements futurs octroyés par le GPE. Dès qu'il sera possible de convenir de l'analyse sous-jacente de la mobilisation des ressources intérieures pour surveiller les engagements, le Conseil peut décider de cette approche formelle des communications et des sanctions en fonction de données solides.

- **Exploitation de l'échange de connaissances et de l'innovation pour renforcer les capacités au niveau des pays et l'engagement en faveur de la mobilisation des ressources nationales (MRN).** L'allocation de financements pour les activités d'échange de connaissances et d'innovation peut jouer un rôle important dans la mobilisation des ressources intérieures : elle garantit en effet la fiabilité des données pouvant être comparées dans différents contextes ainsi que l'expansion du travail méthodologique sur les données financières pour qu'elles deviennent un bien public mondial. Les activités d'échanges sur les connaissances et l'innovation peuvent également fournir des outils qui facilitent la réponse des pays aux besoins en matière de mobilisation des ressources intérieures.
- **Exploitation du plaidoyer et de la responsabilité sociale pour renforcer les capacités au niveau des pays et l'engagement en faveur de la mobilisation des ressources intérieures.** En outre, il est essentiel de disposer de mécanismes de plaidoyer et de responsabilité sociale pour garantir la transparence et l'efficacité de la surveillance accompagnées d'une hausse des budgets de l'éducation lorsqu'ils sont insuffisants.

Recommandations finales du SFWG :

Le Secrétariat et le Comité des financements et performances doivent poursuivre leurs efforts pour	• Mettre au point et diffuser des directives améliorées sur les modalités de définition des paramètres liés aux exigences de mobilisation des ressources nationales (MRN) • Concevoir un processus de surveillance des engagements liés aux ressources nationales et servir de base pour la satisfaction des exigences en matière de demande concernant la mise en place d'un ESPIG approuvé

	• Proposer une politique qui devra être approuvée par le Conseil et visera à prendre des mesures appropriées lorsque les engagements ne sont pas respectés • Apporter toutes les modifications requises au cadre opérationnel relatif aux exigences et aux incitations du modèle de financement et à la politique de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation afin d'assurer une continuité avec ce processus
Le Secrétariat et le Comité des stratégies et de l'impact (CSI) doivent	• Tenir compte de la mobilisation des ressources nationales lors de la conception du mécanisme d'échange sur les connaissances et l'innovation • Mettre l'accent sur l'objectif d'une plus grande mobilisation des ressources nationales lors de la conception du mécanisme de plaidoyer et de responsabilité sociale

2. Données et systèmes d'information sur la gestion de l'éducation

Opportunité : le modèle de financement du GPE exige que les pays qui ont des lacunes en matière de données sur l'éducation élaborent des stratégies pour créer ou renforcer des systèmes de saisie, de traitement ou d'application des données dans leurs cycles de planification. Comme le montrent les indicateurs de résultats du GPE 2020, les partenaires du GPE affichent d'importantes lacunes en matière de données dans trois domaines : le financement du secteur éducatif, les indicateurs de prestations de services et la mesure les résultats de l'apprentissage. Le modèle de financement actuel comporte une exigence selon laquelle les pays doivent avoir ou élaborer des stratégies pour la mise en place de systèmes de gestion efficaces des données sur l'éducation. Il n'existe aujourd'hui toutefois aucune exigence visant à attester du financement pour la mise en œuvre de telles stratégies de données. Il manque en outre des éléments factuels sur la conception et la mise en œuvre d'un système d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS) efficace et de ressources techniques pour orienter les pays en développement partenaires qui envisage d'investir dans ce domaine.

Améliorations spécifiques déjà amorcées :

- **Amélioration des normes.** 30 pays en développement partenaires ont intégré l'allocation de financements pour l'EMIS dans leurs ESPIG. À ce jour, le Secrétariat a introduit une méthodologie standard pour évaluer les stratégies EMIS des plans sectoriels pour l'éducation inclus dans ces derniers. En outre, le Secrétariat procède actuellement à la mise en place d'un groupe interinstitutionnel visant à garantir une approche coordonnée du soutien de l'EMIS, via la création d'une carte des capacités internationales d'assistance technique et des avantages comparatifs d'un diagnostic de l'EMIS pour les solutions technologiques, la mise en œuvre et le développement des capacités.

- **Amélioration des systèmes d'évaluation de l'apprentissage** : par le biais du Programme d'activités mondiales et régionales, le GPE a aidé l'ISU à élaborer un catalogue et une base de données des mesures de l'apprentissage, qui fournissent des informations normalisées sur les mesures dans jusqu'à 68 pays. Le Programme d'activités mondiales et régionales a également appuyé le Réseau sur le suivi de la qualité de l'éducation en Asie-Pacifique (NEQMAP), qui organise des ateliers de renforcement des capacités sur la collecte et l'utilisation de données de mesure de haute qualité et a produit différentes ressources pour la région. À l'heure actuelle, 36 pays en développement partenaires ont intégré un financement destiné aux systèmes d'évaluation de l'apprentissage dans leurs ESPIG. Pour tirer davantage parti de ses investissements, le Secrétariat lance l'initiative Évaluation pour l'apprentissage (Assessment for Learning - A4L). L'A4L vise à renforcer les systèmes d'évaluation des acquis scolaires au niveau national en soutenant la planification et l'analyse du secteur ainsi que le développement des compétences et l'échange de connaissances au niveau régional.

Autres possibilités d'amélioration identifiées lors du travail de conception du FFF

- **Amélioration de l'exigence en matière de données du modèle de financement.** Pour garantir le financement intégral des stratégies de données (notamment des stratégies pour la surveillance des résultats de l'apprentissage), il est proposé que les pays qui disposent de fonds insuffisants pour la mise en œuvre de la stratégie de données soient dans l'obligation d'utiliser pour cela une partie de leur financement pour la mise en œuvre du plan sectoriel pour l'éducation.
- **Utilisation de l'échange des connaissances et de l'innovation pour l'élaborer et l'intensification des solutions**. Pour renforcer encore davantage ces efforts, il est possible d'avoir recours à l'échange de connaissances et à l'innovation en vue d'appuyer des approches améliorées des systèmes de données intégrés (données sur les finances, l'éducation et l'apprentissage) ainsi que la production et l'utilisation de données au niveau national pour l'élaboration de politiques, de gestion et de surveillance des systèmes éclairées.
- **Recours au guichet Plaidoyer et responsabilité sociale pour appuyer l'utilisation d'outils de responsabilité sociale.** Le nouveau mécanisme de financement peut fournir un financement essentiel au développement de données émanant des citoyens et de la recherche alternative sur les questions politiques en matière d'éducation. Il permet également d'appuyer la capacité de la société civile à comprendre et utiliser des données pour responsabiliser davantage la communauté, le district et le pays.

Recommandations finales du SFWG

Le Secrétariat et le Comité des financements et performances doivent poursuivre leurs efforts pour	Modifier les exigences liées aux données de demandes de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) comme suit : *pour les pays qui ont besoin d'un plan en vue de remédier à l'insuffisance des données, et pour lesquels le financement de mise en œuvre de ce plan dans les délais prescrits n'est pas identifié à la date de la requête, une portion du financement ESPIG doit servir à financer la part non subventionnée de ce plan de données.* Appliquer ces modifications aux applications de l'ESPIG en 2018 et au-delà

3. Alignement du financement international pour l'éducation sur les systèmes nationaux

Opportunité : accélérer les progrès réalisés par GPE dans son programme d'harmonisation. La plupart des ESPIG s'appuient sur des modalités de mise en œuvre parallèles, et ne parviennent par conséquent pas à atteindre l'objectif du GPE sur le renforcement des systèmes nationaux pour une prestation efficace de services d'éducation.

Améliorations spécifiques déjà amorcées :

- **Amélioration des directives.** Pour mesurer les progrès réalisés par rapport à l'indicateur d'harmonisation du cadre de résultats, le Secrétariat a développé une méthodologie qui segmente le concept plus large d'alignement en éléments concrets, y compris l'alignement par rapport au plan national, au budget, à la vérification, à la trésorerie, à l'approvisionnement, à la comptabilité et aux rapports. Suite à l'adoption par le Conseil de mesures visant à renforcer le modèle opérationnel du GPE, les directives relatives aux PSEDG ont été actualisées pour inclure le financement facultatif d'études destinées à établir un diagnostic de la gestion des finances publiques du système éducatif et apporter des éléments factuels permettant l'accélération du développement de modalités de financement plus harmonisées pour un soutien externe à la mise en œuvre de plans sectoriels. Le nouveau processus de sélection des agents partenaires est conçu de sorte à fournir une importance accrue à l'harmonisation.
- **Analyse des leviers supplémentaires.** Le Secrétariat entreprend actuellement un travail d'évaluation des leviers actuels ou potentiels du GPE pour promouvoir l'harmonisation des modalités de prestation de l'aide dans le secteur de l'éducation. Ces recherches rassembleront des données factuelles sur les conditions et les bonnes pratiques qui contribuent à l'amélioration de l'alignement et de l'harmonisation du soutien au financement international.

Autres possibilités d'amélioration identifiées lors du travail de conception du FFF

- **Catalyser la collaboration avec les principaux partenaires.** Le financement pour l'échange des connaissances et d'innovation peut constituer un investissement dans l'élaboration de directives techniques visant à évaluer la gestion des dépenses publiques du secteur et à identifier les modalités de l'aide qui renforcent les capacités de gestion des finances publiques et permettre, par exemple, l'élaboration d'approches de financements mutualisés alignées sur les systèmes nationaux Au niveau mondial, les mécanismes d'échange des connaissances et d'innovation, et ceux de plaidoyer et de responsabilité sociale pourraient conduire à un dialogue international sur la mise en place de biens publics mondiaux, tels qu'une méthode similaire au programme de Dépenses publiques et responsabilités financières pour les secteurs de l'éducation. Les activités d'échange de connaissances et d'innovation générant des connaissances et des données factuelles, le GPE est alors également en mesure de renforcer le plaidoyer en faveur d'un meilleur alignement de l'aide pour le développement de l'éducation, notamment par le biais d'un engagement plus systématique de la société civile dans les pays donateurs en faveur de la mise en œuvre des principes de l'efficacité de l'aide et le développement d'une surveillance et d'un retour d'informations renforcés entre les acteurs nationaux et ceux qui se mobilisent activement pour l'efficacité de l'aide dans les pays donateurs.
- **Catalyser le plan de financement du secteur de l'éducation.** Le GPE peut également intervenir pour renforcer la participation des bailleurs traditionnels et non traditionnels aux approches harmonisées. En premier lieu, le FFF propose de formaliser l'utilisation du plan sectoriel de l'éducation comme base pour les investissements de tous les types de bailleurs. Il s'agit alors pour le Secrétariat du GPE d'apporter son aide aux pays, sur demande, pour développer et mettre en commun un « plan d'investissement sectoriel pour l'éducation » auquel les bailleurs peuvent se conformer.

Recommandations finales du SFWG

Le Secrétariat et le Comité des financements et performances doivent	• Identifier et déployer des leviers existants et potentiels du GPE pour promouvoir l'harmonisation des modalités de prestation de l'aide dans le secteur de l'éducation. • Par le biais de l'approche sur le bien-fondé des investissements dans le secteur de l'éducation, déployer des efforts ciblés pour obtenir des fonds supplémentaires en vue de combler les déficits en la matière du Plan sectoriel pour l'éducation (PSE).
Le Secrétariat et le Comité des stratégies et de l'impact (CSI) doivent	• Tenir compte de l'objectif visant à favoriser une meilleure harmonisation dans les mécanismes de plaidoyer et de responsabilité sociale et d'échange des connaissances et d'innovation.

4. Financement à partie variable/basé sur les résultats

Opportunité : le renforcement de l'impact de l'approche de financement à partie variable, basé sur les résultats du modèle de financement du GPE pour permettre la mise en place de stratégies plus efficaces axées sur l'équité, l'efficacité et les résultats de l'apprentissage augmentera également l'impact du GPE.

Améliorations spécifiques déjà amorcées :

- **Amélioration des indicateurs.** Tout au long de l'année 2016, le Secrétariat a œuvré pour maximiser l'impact de l'effet de levier sur le modèle de financement du GPE au niveau des pays. Il s'est concentré sur le développement de directives améliorées pour permettre une meilleure articulation entre les principaux résultats identifiés dans le plan sectoriel pour l'éducation et la sélection des cibles des indicateurs pour la tranche variable. Pour diverses raisons, notamment le décalage entre les délais de l'élaboration du PSE et des requêtes de financement, les agents partenaires et groupes locaux des partenaires de l'éducation ont souvent complété les indicateurs et cibles uniquement dans le but d'accéder à l'ESPIG du GPE. Suite à son examen de l'expérience sur la partie variable des requêtes au titre des cycles de financement 2015/2016, le Comité des financements et performances a formulé une recommandation sur la nécessité de se concentrer davantage sur les stratégies d'où proviennent certains indicateurs dans le plan sectoriel pour l'éducation, de leur ancrage dans les stratégies de base de plan et de la théorie du changement proposée. Le choix des indicateurs doit être justifié par des informations contextuelles suffisantes et peut-être appuyé par des éléments expliquant la démarche ayant permis d'aboutir à la théorie du changement

Autres possibilités d'amélioration identifiées lors du travail de conception du FFF

- **Optimisation des investissements du GPE dans l'analyse et la planification sectorielles au moyen de directives améliorées et d'une assurance qualité renforcée.** L'amélioration des politiques et des données techniques offre la possibilité d'élaborer des théories du changement solides au sein des PSE et de permettre ainsi aux ministères non seulement de définir mais également d'atteindre des cibles ambitieuses. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre très tôt en place des directives améliorées entre l'analyse et l'élaboration du plan du secteur de l'éducation, en vue d'aider les pays à adopter des stratégies et cibles transformatrices. En parallèle, une analyse documentaire est effectuée pour mettre en lumière les spécificités de l'approche du GPE pour le financement basé sur les résultats par rapport à d'autres approches similaires en matière d'aide internationale. Les éléments serviront de base pour la mise en place d'un meilleur

soutien technique aux pays et de modalités d'assurance qualité concernant la partie variable.

- **Utilisation du guichet Plaidoyer et de responsabilité sociale** pour amener les débats dans le dialogue sur les politiques sectorielles et les parties prenantes nationales à surveiller l'atteinte des résultats, en complément des mécanismes de vérification tiers.

Recommandations finales du SFWG :

Le GPC et le Secrétariat doivent	• Superviser l'élaboration de directives améliorées sur la partie variable du financement qui doit inclure une attention aux liens plus étroits des stratégies transformatrices avec les plans sectoriels de l'éducation • Renforcer son approche de l'assurance qualité pour la tranche de financement variable
Le CSI et le Secrétariat doivent	• Rechercher des moyens permettant de répondre à la nécessité d'indicateurs et de données plus solides et de meilleure qualité lors de la conception du mécanisme d'échange des connaissances et d'innovation • Concevoir des mécanismes d'échange des connaissances et d'innovation de manière à aboutir à des solutions politiques concrètes que les gouvernements peuvent employer pour atteindre des cibles éloignées • Élaborer le mécanisme de plaidoyer et de responsabilité sociale afin qu'il intègre des efforts visant à promouvoir une transparence et une responsabilité accrue au niveau des pays dans les domaines politiques concernés

5. Soutien d'urgence

Opportunité : améliorer la façon dont le GPE répond aux besoins des pays en situation de crise. Le GPE dispose d'un mécanisme de financement accéléré et d'un cadre opérationnel capable d'appuyer de manière efficace les états fragiles et touchés par un conflit[1]. Grâce au mécanisme de financement accéléré du GPE, les pays peuvent utiliser jusqu'à 20 % des fonds de l'ESPIG sur une période de mise en œuvre d'un an en vue de satisfaire à leurs besoins immédiats en cas d'appel humanitaire ouvert. Près de la moitié des financements du GPE est destiné aux pays fragiles et touchés par des conflits.

Améliorations spécifiques déjà amorcées :

- **Poursuite de la recherche de solutions pour collaborer** avec les autres, notamment le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le Réseau interinstitutionnel pour l'éducation en situations d'urgence (INEE), l'IIPE, le Groupe

[1] Le mécanisme de financement accéléré permet aux pays qui disposent d'ores et déjà d'une allocation d'utiliser jusqu'à 20 % des fonds quand une crise survient : le cadre opérationnel permet une restructuration rapide d'un financement existant du GPE en cas de crise.

sectoriel de l'éducation et la nouvelle entité « L'éducation ne peut pas attendre » (ECW), pour veiller à ce que les normes, outils et approches soient disponibles dans les plans sectoriels de l'éducation et leur mise en œuvre pour faciliter l'intégration des réfugiés au niveau national.

- **Conception d'une interface claire avec l'ECW.** Dalberg soumettra une note distincte sur les modalités de la collaboration entre le GPE et l'ECW concernant un éventail d'interfaces de financement et opérationnelles de manière à optimiser l'efficience et à minimiser les manques d'efficacité.
- **Examen des instruments de financement des risques** en cours réalisé par un groupe de travail au sein du Secrétariat. Avec l'aide de la fondation Rockefeller, un expert de premier plan en matière d'assurance contre les catastrophes a été engagé pour élaborer de nouvelles formes de produits d'assurance pouvant être proposés aux pays membres du GPE.

Autres possibilités d'amélioration identifiées lors du travail de conception du FFF

- **Il s'agit plus précisément de promouvoir une véritable prise en compte de la résilience et de la préparation dans les PSE**, notamment la planification des besoins des populations de réfugiés. Bien que la mise en place d'incitations financières ait été suggérée au cours des précédents débats, le Secrétariat étudiera l'adaptation des processus et/ou le soutien qu'il apporte lors de la planification pour contribuer à ce résultat.

Recommandations finales du SFWG :

Le Secrétariat et le GPC doivent	• Renforcer l'accent mis sur la résilience et la préparation, en particulier pour les états fragiles et touchés par des conflits dans le cadre d'une évaluation des plans crédibles
Le Secrétariat doit	• Intégrer des dispositions plus précises dans les termes de référence pour que les agents partenaires proposent une assistance technique en la matière dans les états fragiles et touchés par des conflits • Formuler une recommandation finale sur les instruments de financement des risques à partir des travaux en cours • Mettre au point une interface claire avec l'ECW afin de maximiser l'impact potentiel d'ici le mois de décembre 2017

6. Approches régionales

Opportunité : élaborer des moyens plus efficaces pour que le GPE puisse aménager des programmes à déployer au niveau régional dans deux contextes principaux (a) petits états, îles et états sans littoral et (b) réfugiés. Le GPE a été en mesure de négocier des approches régionales de façon ponctuelle pour ces petits états, îles et états sans littoral, en vertu desquelles un financement ESPIG est associé pour appuyer le défi politique commun.

Autres possibilités d'amélioration identifiées lors du travail de conception du FFF

- **Détermination de modalités d'adaptation des processus standard de mobilisation de financements en vue de répondre aux besoins éducatifs des populations de réfugiés au-delà des frontières nationales** – par exemple dans des contextes tels que la Syrie où les allocations du pays établies en fonction de la population doivent intégrer un financement pour les enfants qui ont été déplacés au-delà des frontières nationales.
- **Clarification des directives sur les approches régionales pour les petits états, îles et états sans littoral**.

Recommandations finales du SFWG :

Le Secrétariat doit	Élaborer des directives permettant de promouvoir et de faciliter les approches de financement régionales dans deux circonstances distinctes : (a) petits états, îles et états sans littoral ; (b) situations de crise régionales pour approbation par le Comité des financements et performances

7. Développement des capacités

Opportunité : nécessité d'un renforcement des capacités nationales de mise en œuvre des de plans et politiques d'éducation. Au niveau national, le GPE investit dans le développement des capacités par le biais de son PSEDG, de ses financements pour la préparation de programmes et apporte un soutien considérable en la matière grâce à des investissements dans les composantes de formation, de gestion et de recherche au niveau central et des districts dans le cadre de son ESPIG. Au moyen de ces financements, les agents partenaires et les groupes locaux des partenaires de l'éducation joint rôle capital dans le renforcement des capacités. Toutefois, les modalités d'exécution varient : l'assistance technique effectue parfois des tâches *pour* faire participer les partenaires *aux* activités au lieu de les impliquer de façon suffisante. Au niveau mondial, le GPE investit dans le développement des capacités au moyen de ses activités mondiales et régionales et d'autres activités d'échange de connaissances et bonnes pratiques.

Améliorations spécifiques déjà amorcées :

- **Normes élevées pour la sélection des agents partenaires.** Pour être sélectionné, l'agent partenaire doit disposer de compétences techniques dans le pays lui permettant de renforcer la capacité de planification du gouvernement et de participer au dialogue politique, en collaboration avec le gouvernement et le groupe local des partenaires de l'éducation.
- **Assurance qualité** : la requête de PSEDG doit démontrer dans quelle mesure les activités proposées permettent de renforcer les systèmes nationaux chargés de l'analyse et de la planification sectorielle Pour que le PSEDG puisse faire l'objet d'un financement ESPIG, le Conseil a exigé que des examinateurs indépendants qualifiés et choisis évaluent le plan sectoriel pour l'éducation/plan de transition pour l'éducation en fonction des normes de qualité attendues, y compris les contraintes en matière de capacité susceptibles d'entraver la mise en œuvre du plan. Trois phases d'assurance qualité permettent d'évaluer la mise en place d'un financement de type ESPIG, en amont durant sa mise au point et après la soumission de la requête. La seconde phase, la deuxième étape de l'examen de la qualité, fournit des recommandations importantes basées sur une évaluation technique du projet de programme afin d'étayer sa finalisation. L'évaluation détermine notamment dans quelle mesure le programme a été conçu pour être durable s'agissant des capacités institutionnelles à moyen et à long terme et dans quelle mesure il prévoit un transfert des compétences et des capacités administratives.
- Appui direct aux capacités techniques par le biais du PSEDG et de l'ESPIG : l'organisation d'évaluation des capacités est une dépense admissible au titre du PSEDG.

Autres possibilités d'amélioration identifiées lors du travail de conception du FFF

- **Les agents partenaires sont un levier essentiel pour fournir un conseil technique et un renforcement des capacités au sein du pays –** mais peu d'éléments factuels permettent de corroborer l'efficacité de leurs efforts.
- **La mise en œuvre du nouveau Cadre de mobilisation et d'allocation de financements entraînera une augmentation des besoins en matière de capacité au niveau du pays,** renforçant le problème du manque de données sur l'efficacité des efforts actuels.

Recommandations finales du SFWG :

Le Secrétariat et le Comité des financements et performances doivent :	• Conformément aux demandes du Conseil, demander l'examen de l'efficience et de l'efficacité des agents partenaires, agences de coordination et groupes locaux des partenaires de l'éducation à réaliser les objectifs du GPE 2020. Cette étude doit inclure un examen de leurs rôles respectifs dans la fourniture du renforcement des capacités et des conseils techniques, et proposer des solutions pour clarifier ou adapter ces rôles, y compris l'octroi d'un soutien supplémentaire si nécessaire. • Améliorer la fourniture de renforcement des capacités et d'assistance technique, et ce, dans l'ensemble du modèle.

A3. NOUVEAUX MÉCANISMES DE FINANCEMENT POUR CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS

Cette section fournit une mise à jour au Conseil : elle répertorie les solutions prises en compte pour atteindre au mieux les objectifs de chaque mécanisme, présente une synthèse des résultats de la mise à l'épreuve des mécanismes et de leur impact sur les activités du GPE, et propose une série d'étapes suivantes.

PLAIDOYER ET RESPONSABILITE SOCIALE

Contexte : le SFWG a constaté que la composante Plaidoyer et responsabilité sociale était le seul aspect du GPE 2020 ne disposant d'aucun mécanisme de financement dans le Cadre de mobilisation et d'allocation de financements. Ce cadre mentionne également spécifiquement que le plaidoyer est une activité nécessaire à la réalisation des objectifs stratégiques 2, 4 et 5. Le Conseil a chargé le SFWG d'étudier les mécanismes, volume type de financement qui sont envisagés pour cette composante après 2018 en tenant compte du fait qu'il a été demandé au Comité des stratégies et de l'impact dans la recommandation du Conseil de décembre 2017 de poursuivre la conception et l'évaluation du soutien du GPE à la société civile et à la responsabilité mutuelle.

1. Pourquoi le plaidoyer et la responsabilité sociale ?

Le renforcement de la responsabilité, de la transparence et de la mobilisation sociale par le biais d'efforts concertés entre les membres du Partenariat est essentiel pour l'adoption de politiques probantes et de pratiques solides sur le plan technique et pour un changement politique en faveur de l'éducation. Le Partenariat investit dans le plaidoyer et la responsabilité sociale depuis 2009 et

peut s'appuyer sur ses acquis pour garantir que les ressources affectées à ces activités sont proportionnelles aux besoins des secteurs de l'éducation, tels que précisés dans le plan stratégique et la théorie du changement du GPE. Le GPE 2020 et la théorie du changement approuvés constituent une validation stratégique des activités de plaidoyer qu'engagent le GPE à l'échelle mondiale, régionale et nationale en identifiant les domaines où ces activités sont nécessaires pour garantir la volonté politique en faveur a) de l'adoption de politiques probantes et de pratiques solides sur le plan technique, b) de l'amélioration des comportements socioculturels pour accroître le soutien à l'éducation de qualité, en particulier pour les groupes marginalisés des défavorisés et c) de la sécurisation de fonds extérieurs et intérieurs pour l'éducation. Deux objectifs stratégiques du Plan stratégique 2020 du GPE reflètent ces validations : **objectif stratégique 4 - Mobiliser des financements plus importants et de meilleure qualité** et **objectif stratégique 5 - Renforcer le partenariat.** La nécessité de meilleurs leviers pour la responsabilité mutuelle stipulée dans la théorie du changement à l'échelle nationale du GPE 2020 souligne davantage le rôle essentiel du plaidoyer et de la responsabilité sociale pour honorer ses engagements envers les partenaires, tel que décrit dans l'**objectif stratégique 2 - Encourager la responsabilité mutuelle grâce à une concertation sur l'action à mener et un travail de suivi sectoriels efficaces et inclusifs.**

À ce stade, le Partenariat peut remanier son soutien aux activités de plaidoyer et de responsabilité sociale en étudiant la possibilité de partenariat élargi avec des acteurs des secteurs du plaidoyer et de la responsabilité sociale, et ce, dans le but de renforcer son efficacité en la matière. En outre, le remaniement du soutien du GPE aux activités de plaidoyer et de responsabilité sociale peut permettre au Partenariat de mieux intégrer ces activités au cadre opérationnel du GPE, notamment en garantissant de meilleurs liens avec une planification sectorielle solide, un financement pour la mise en œuvre de programmes d'éducation, ainsi que l'adoption et la mise en pratique de l'échange de connaissances, de bonnes pratiques et de l'innovation dans le secteur. Le mécanisme de plaidoyer et de responsabilité civile permettra par conséquent au GPE de renforcer et de faire respecter les principes de responsabilité mutuelle du Partenariat, d'accroître l'utilisation d'éléments factuels et de la volonté politique dans les politiques éducatives et de tirer parti de la force d'un partenariat inclusif au niveau communautaire, national, régional et mondial pour contribuer à l'amélioration de l'allocation de ressources, de la politique, de la prestation de services et de l'impact dans l'éducation.

2. Où en sommes-nous ?

Par l'entremise du FSCE, le GPE fournit actuellement des financements pour permettre aux acteurs de la société civile de participer aux processus de dialogue politique national, avec un renforcement des capacités proposé par des partenaires régionaux et mondiaux. Le programme

actuel du FSCE se termine en 2018 et le Conseil a chargé le Comité des stratégies et de l'impact d'évaluer le fonds et de proposer de nouvelles solutions pour mobiliser la société civile et la responsabilité mutuelle. Le FSCE propose déjà un soutien aux coalitions de la société civile afin qu'elles participent au travail de surveillance et de plaidoyer grâce à une représentation collective des perspectives de la société civile et de ses contributions dans les espaces de dialogue institutionnels sur la politique d'éducation. D'autres possibilités existent toutefois pour accroître l'éventail des organisations, l'expertise et les outils, et ainsi renforcer la responsabilité à l'égard de l'éducation. Le FSCE offre une base solide pour les activités de plaidoyer nationales, base qui peut être renforcée en comblant le manque de capacités et de portée organisationnelle de la coalition. Dans le cadre de programmes antérieurs du FSCE, les questions relatives à la gouvernance, la transparence, la responsabilité sociale, le budget, la mobilisation de financements et les dépenses ont été identifiés comme des lacunes et pourraient bénéficier d'investissements accrus pour garantir des contributions politiques solides de la société civile dans ces domaines. En outre, les outils de responsabilité sociale, tels que les évaluations de l'apprentissage menées par les citoyens, les enquêtes de suivi des dépenses publiques, les fiches d'évaluation communautaires, le renforcement des capacités visant à permettre aux communautés de donner leur avis sur les services éducatifs ou toute autre expertise extérieure à la coalition d'éducation peuvent contribuer à l'amélioration des résultats dans le secteur de l'éducation.

Au niveau mondial, les efforts du GPE en matière de plaidoyer sont principalement axés sur l'engagement de haut niveau de son président et de son directeur général, la participation du GPE aux événements internationaux et régionaux, aux campagnes mondiales avec les organisations non gouvernementales internationales (ONGI) et aux stratégies relatives aux médias. Lorsque le Secrétariat a bénéficié de ressources accrues en vue de sensibiliser à la reconstitution des ressources, le GPE a également collaboré avec succès avec des défenseurs et ambassadeurs mondiaux et a renforcé sa présence médiatique, y compris via des communications gratuites, sur les réseaux sociaux et dans le multimédia. Toutefois, les activités mondiales de plaidoyer du GPE sont à ce jour principalement axées sur la promotion du soutien pour le GPE et sur le fait de tirer profit de possibilités ponctuelles d'amélioration de la visibilité sur les questions spécifiques concernant l'éducation, plutôt que sur un engagement soutenu pour atteindre des objectifs politiques liés à des questions éducatives plus larges, telles que la mobilisation de financements nationaux ou internationaux. Concernant le plaidoyer mondial, plusieurs organisations non gouvernementales et ONGI ont mené de puissantes campagnes de sensibilisation sur divers domaines liés à l'éducation. Toutefois, d'autres secteurs, la santé par exemple, font appel à des intermédiaires, tels que la Fondation Bill et Melinda Gates qui propose des financements substantiels pour les activités de plaidoyer. Ce type de soutien proposé par des tiers n'existe pas dans le secteur de l'éducation. L'aide que propose actuellement le GPE par le biais du FSCE à cet

effet ne permet pas d'allouer des ressources suffisantes aux campagnes transnationales, ce qui peut affaiblir la volonté politique et entraîner la négligence de certains défis dans le secteur de l'éducation.

3. Modalités proposées en matière de plaidoyer et de responsabilité sociale

Modalité A – Plaidoyer au niveau des pays, jusqu'à 15 millions de dollars par an. Outre la limitation des financements à la fourchette actuelle de 9 à 10 millions de dollars par an pour qu'un programme réalise avec succès la Phase III du FSCE, cette modalité permet de mettre en place un mécanisme de financement supplémentaire pouvant atteindre 5 millions de dollars par an et destiné à soutenir les initiatives de mobilisation sociale. Ces initiatives doivent prendre en compte les commentaires des citoyens et intégrer des méthodologies participatives visant à aider les gouvernements et institutions du secteur public à confronter les défis politiques stratégiques et de mise en œuvre. Les bénéficiaires ciblés comprennent des organisations non gouvernementales, groupes de réflexion, organismes de recherche, départements universitaires et autres organisations individuelles de la société civile (c.-à-d. distinctes des bénéficiaires de coalitions nationales du FSCE).

Modalité B – Plaidoyer mondial et transnational, jusqu'à 5 millions de dollars par an. Cette modalité permet de rassembler des consortiums d'acteurs qui, sans cela, ne se sont pas regroupés dans l'espace dédié à l'éducation ou d'intégrer d'autres acteurs de secteurs différents en vue de travailler collaborativement et respectivement sur des initiatives ou campagnes mondiales et transnationales qui appuient le travail du GPE au niveau des pays, notamment dans les domaines de l'efficacité de l'aide, de la mobilisation de financements et des synergies intersectorielles. Le consortium peut comprendre des membres de la société civile, d'universités, de groupes de réflexions et des médias. Un tiers, tel que le Partenariat mondial pour la responsabilité sociale ou le réseau d'Action citoyenne pour l'Apprentissage, peut assumer le rôle d'agent partenaire, en sus de la Campagne mondiale pour l'éducation, qui gère le FSCE. Idéalement, le guichet de financement des activités de plaidoyer de responsabilité sociale doit être géré par le même agent partenaire afin de garantir une synergie maximale entre toutes les activités menées par le biais de ce guichet, y compris créer des liens entre les coalitions et d'autres efforts nationaux et initiatives transnationales de plaidoyer et de responsabilité sociale.

Tableau 1 : Synthèse des modalités de plaidoyer et de responsabilité sociale

	Modalité A : Plaidoyer au niveau des pays	**Modalité B : Plaidoyer mondial et transnational**

Quelle opportunité s'offre au GPE ?	**S'appuyer sur le programme du FSCE au-delà de sa clôture de 2018** qui bénéficie d'un financement depuis 2009. La prochaine phase de financement pour les activités de plaidoyer et de responsabilité sociale permettra d'établir un guichet permanent pour ce type d'activité au sein de l'architecture de mobilisation de financements du GPE et de l'intégrer plus globalement dans le modèle opérationnel du GPE. Cela donne également les moyens au GPE d'accroître l'utilisation d'éléments factuels et les moyens de rendre des comptes au niveau national en vue de l'amélioration de la politique et de la mise en œuvre sectorielles. Ce guichet de financement restructuré pour le plaidoyer national permet d'y parvenir en offrant au GPE une approche plus flexible et mieux ciblée de la mobilisation de financements auprès d'un plus large éventail de partenaires.	**Générer une plus grande influence au niveau mondial pour appuyer la responsabilité mutuelle des partenaires pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide de la politique éducative et des ressources du secteur.** Les activités mondiales de plaidoyer du GPE dépendent aujourd'hui des efforts d'ONGI disposant de ressources modestes et de la participation du Secrétariat à des événements. Ces activités pourraient effectivement compter sur un engagement plus uniforme, plus stratégique et plus cohérent en faveur d'un plaidoyer continu pour contribuer à la réalisation du GPE 2020 et de son cadre de résultats, et faire progresser les financements de l'éducation en tant que priorité mondiale au-delà du GPE. En apportant un soutien à des organisations bien placées au niveau international et à un consortium international capable d'exploiter des approches de plaidoyer sud-sud, nord-sud et triangulaires, ce guichet de financement peut accroître l'adoption de politiques d'éducation, d'aide et de financement efficaces par les partenaires du GPE.
Pourquoi le GPE a-il besoin d'un nouveau mécanisme pour saisir cette opportunité ?	**Il ne s'agit pas d'un nouveau mécanisme, mais de l'élargissement d'un mécanisme existant qui s'appuie sur des enseignements.** Outre la fourniture d'un soutien continu pour le travail des coalitions de la société civile dans les pays en développement partenaires, le mécanisme de financement des activités de plaidoyer et de responsabilité sociale (s'inspirant du succès rencontré jusqu'à présent par le FSCE) introduira également un axe prioritaire portant sur la fourniture d'un appui à des organisations spécialisées afin qu'elles puissent effectuer un travail spécifique au niveau des pays visant à améliorer la transparence dans l'éducation, intensifier l'utilisation des outils de responsabilité sociale, renforcer la capacité de la société civile en matière de surveillance sectorielle, mener des activités de sensibilisation auprès des parlementaires et renforcer la volonté politique par la mobilisation sociale et le plaidoyer politique.	**Le financement des activités de plaidoyer mondiales et transnationales permet au GPE d'étendre ses actions** et de soutenir un plus large éventail d'acteurs (par ex., société civile, universités, médias et groupes de réflexion) dans leurs activités de plaidoyer en faveur de l'éducation. En conséquence, les campagnes publiques sont plus intenses, l'efficacité des différents acteurs est renforcée et de meilleurs liens sont établis avec les opportunités dans une communauté de développement plus large. **À ce stade, le financement des activités de plaidoyer permet d'établir des alliances stratégiques à différents niveaux de la théorie du changement du GPE.** Cela permet par exemple d'œuvrer pour favoriser l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba par les bailleurs comme au niveau national, avec la participation d'acteurs régionaux influents.
À quoi peut ressembler ce mécanisme ?	**Un guichet de financement succédant au FSCE pour les activités de plaidoyer et de responsabilité sociale à l'échelle nationale** destiné à appuyer le travail des coalitions de la société civile et à exploiter l'expertise d'organisations spécialisées dans la politique, la planification et la mise en œuvre du secteur de l'éducation. ***Exemple (indicatif)*** *: Une association de parents d'élèves nationale dans un pays en développement partenaires reçoit un financement de 200 000 USD de ce guichet afin de réaliser un audit des politiques de genre dans les écoles locales et de favoriser la connaissance et l'adoption de pratiques tenant compte des questions de genre ainsi que la mobilisation des leaders communautaires en faveur de l'éducation des filles. La coalition nationale (qui bénéficie d'un financement parallèle dont une partie se rapporte à cette*	**Un guichet de financement mondial et transnational visant à mieux exploiter les capacités de plaidoyer** pour obtenir un engagement plus important en faveur de l'ODD 4 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, et ainsi obtenir des financements plus importants et plus efficaces pour l'éducation.[2] ***Exemple (indicatif)*** *: Un consortium de groupes de réflexion, d'ONGI, et de réseaux régionaux de la société civile reçoit un financement de 750 000 USD pour mener une campagne visant à renforcer l'équité des financements pour l'éducation, avec un accent sur dix pays africains dans lesquels il y a le plus d'enfants non scolarisés. Le groupe de réflexion effectue des recherches et fournit des éléments probants sur l'équité des dépenses nationales et des dépenses des ménages pour l'éducation ; les ONGI collaborent avec les gouvernements donateurs pour assurer le dialogue au niveau des*

[2]Le travail est mené par un intermédiaire indépendant d'octroi de financements et ne promeut pas directement le financement du GPE, puisqu'il s'agit d'un mandat distinct du Secrétariat.

	initiative sur le genre) s'efforce de diffuser les conclusions par le biais de son réseau et organise une semaine d'action, notamment via des émissions de radio, des journaux télévisés et d'autres programmes pour transmettre les conclusions et éduquer les membres du Parlement. Les conclusions des auditeurs sur les questions de genre sont partagées lors de l'examen sectoriel conjoint et permettent de commenter les politiques publiques sur le genre et ainsi d'intensifier les efforts communautaires vers l'égalité des genres. **L'initiative d'échange des connaissances et d'innovation sur l'éducation des filles s'inspire des enseignements de cette recherche menée la communauté pour la planification sectorielle dans d'autres pays. Une innovation spécifique visant à améliorer les opportunités d'apprentissage de jeunes filles présentant un handicap physique est également ajouté au diagnostic du guichet Innovation afin d'explorer sa faisabilité dans notre pays.*	*groupes locaux des partenaires de l'éducation concernant les questions soulevées ; et le réseau régional encourage les communautés économiques régionales à adopter un programme d'action pour promouvoir les recommandations. Cette initiative est ensuite mise en évidence lors du Forum politique de haut niveau et sert à mobiliser un soutien en faveur d'une politique proactive sur l'équité des dépenses dans le cadre du programme de mise en œuvre de l'ODD 4.* **Les recherches initiales fournies par le groupe de réflexion sont ensuite utilisées pour renseigner un plus large éventail d'outils et de directives sur le financement du secteur par le biais de l'initiative d'échange des connaissances et d'innovation. Elles sont ensuite diffusées lors d'ateliers, de webinaires et de plateformes d'échange des connaissances et d'innovation.*
Allocation proposée	Jusqu'à 15 millions de dollars/an, en fonction de l'allocation actuelle du FSCE	Jusqu'à 5 millions de dollars/an

4. Niveau d'ambition et précisions opérationnelles

Volume ciblé des financements : il convient de fixer le volume ciblé du guichet Plaidoyer et responsabilité sociale à environ 60 millions de dollars sur une période de trois ans. Le FSCE en alloue d'ores et déjà 10 millions pour 2018. Sous réserve de l'augmentation des niveaux de financement disponibles, il est possible d'augmenter la puissance du mécanisme, bien qu'il ne soit pas prévu qu'il excède 80 à 100 millions de dollars.

- **Sur les 60 millions USD alloués, 45 millions USD seraient répartis à l'échelle nationale** : 30 millions USD pour soutenir la prochaine phase d'appui à la coalition par le biais d'un fonds succédant au FSCE et 15 millions USD pour le financement d'organisations spécialisées dans le plaidoyer et la responsabilité sociale. Dans ce montant, environ 10 millions USD ont déjà été approuvés pour 2018 par l'intermédiaire de l'actuel programme du FSCE.
- **Le montant du guichet pour le plaidoyer mondial et transnational** devrait s'élever à 15 millions USD afin de permettre le financement d'ONGI et de consortiums dédiés aux activités à ce niveau. Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau guichet, il est recommandé d'y consacrer 5 millions de dollars par an entre 2018 et 2020.

Montant estimé des financements :

En raison de l'importance des activités entreprises dans ce domaine, il est recommandé d'allouer au minimum de 60 millions USD à ce mécanisme, avec pour objectif qu'une partie du financement provienne de contributions ciblées. Le GPE pourrait ainsi maintenir les niveaux de soutien qu'il propose actuellement au FSCE, à savoir

10 millions USD. Il serait également en mesure d'allouer 10 millions USD supplémentaires chaque année aux organisations nationales et au plaidoyer mondial/transnational pour les nouveaux éléments de soutien. En s'efforçant de subventionner ces nouveaux guichets à la fois grâce à de financements de base et à des financements ciblés, le GPE peut mieux définir les domaines d'octroi de financements, sans pour autant risquer d'être influencé de manière injustifiée par ceux qui fournissent des financements ciblés.

Utilisation finale des fonds :

1. **Activités des coalitions au niveau national** (gérées par un agent partenaire, qui administrera les financements de faible ampleur entre 50 000 et 200 000 USD, par an pour chaque pays, pour le travail incluant un personnel de base, des locaux, des déplacements, des événements, des recherches, une formation et d'autres activités) ;
2. **Financements à l'échelle nationale** de la responsabilité sociale et du renforcement des capacités pour la société civile (gérés par un agent partenaire qui administrera les financements de faible ampleur dans un cadre concurrentiel entre 50 000 et 200 000 USD par an) ;
3. **Activités de plaidoyer mondial et transnational** (entre 200 000 et 500 000 USD chaque année, par demande, dont celles émanant des consortiums) incluant un personnel de base, des locaux, des déplacements, des événements, des recherches, une formation et d'autres activités[3].

Comment les fonds transiteront-ils ?

- **Les fonds transiteront vers un agent partenaire sélectionné** afin qu'il gère les guichets de financement de la responsabilité sociale et de plaidoyer national et/ou mondial/transnational. S'il y a plusieurs agents partenaires, il est préférable qu'ils travaillent en étroite collaboration afin de réduire les doubles emplois, d'assurer de fortes synergies et de maximiser les liens. Chaque guichet de financement aurait des critères spécifiques, y compris des domaines thématiques ou politiques pré-identifiés nécessitant des actions, des critères d'admissibilité pour les coalitions, organisations et consortiums, et les pays dans lesquels les bénéficiaires doivent être basés (en lien avec les critères d'admissibilité généraux du GPE).
- **Un montant minimum de 60 millions USD destiné à financer le plaidoyer de la responsabilité sociale pour la période 2018/2020 serait transféré à un ou plusieurs agents partenaires.** Sur cette somme, environ 10 millions USD sont déjà

[3] Veuillez noter que les montants réels nécessaires pour avoir un impact, proportionnels aux frais généraux, seront évalués dans les prochaines étapes.

approuvés au titre de la précédente reconstitution des ressources de la dernière année du FSCE.

- **Les agents partenaires enverraient un appel à propositions** de la part des coalitions, organisations et consortiums pour les trois guichets de financement, basé sur un cadre de résultats clairs pour chacun de ces trois domaines.

Comment les partenaires seront-ils mobilisés ?

- **Le guichet Plaidoyer et responsabilité sociale mobilisera les partenaires actuels du FSCE** en s'appuyant sur le travail des coalitions existantes et en tirant parti de l'expertise en renforcement des capacités des coalitions régionales, telles que le Bureau Asie-Pacifique Sud pour l'éducation de base et l'éducation des adultes (ASPBAE), la Campagne d'Amérique latine (et des Caraïbes) pour le droit à l'éducation (CLADE), le Réseau africain de campagne sur l'éducation pour tous (ANCEFA) et la Coalition arabe de l'éducation pour tous (ACEA), et du groupe de partenaires internationaux, en les incitant activement à jouer un rôle dans le processus de requête des coalitions. Le réseau actuel de la Campagne mondiale pour l'éducation pourra par conséquent fournir l'appui nécessaire aux coalitions et ainsi s'assurer de conserver le meilleur du FSCE.
- **La conception de ce guichet de financement s'appuiera sur l'expertise considérable des partenaires qui participent traditionnellement à la gestion du FSCE**, y compris la Campagne mondiale pour l'éducation, l'UNESCO, le Royaume-Uni et l'Australie, ainsi que les fondations qui disposent d'une expertise spécifique en octroi de financements. Elle doit en outre pouvoir bénéficier de l'expertise des organisations qui ne sont pas officiellement affiliées au GPE, mais qui apportent des compétences considérables, à savoir par exemple le Partenariat mondial pour la responsabilité sociale ou le réseau d'Action citoyenne pour l'Apprentissage (PAL). Ces organisations peuvent également jouer le rôle d'agent partenaire, si les capacités opérationnelles nécessaires correspondent à leur expérience.
- **Le guichet Plaidoyer et responsabilité sociale peut également renforcer le rôle des groupes locaux des partenaires de l'éducation** en favorisant des liens clairs dans les requêtes avec le cycle d'élaboration de politiques de planification et de surveillance du secteur de l'éducation, y compris les lacunes dans ces domaines que des données et une analyse proposées par la société civile seraient le plus à même de pallier. Les groupes locaux des partenaires de l'éducation peuvent également contribuer à identifier la nature des investissements nécessaires pour renforcer l'implication et la qualité des contributions des parties prenantes dans les processus politiques au niveau des pays.

- *Remarque : les politiques du GPE en matière de conflit d'intérêts seront respectées lors des phases de conception, d'approvisionnement et d'octroi de financements afin de veiller à ce que les partenaires individuels ou bailleurs n'exercent pas une influence indue dans l'opérationnalisation de ces mécanismes de financement.*

5. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

Plusieurs risques sont associés à l'allocation de financements pour le plaidoyer et la responsabilité sociale qui devront être pris en compte dans les prochaines étapes de la conception opérationnelle.

Fragmentation au niveau des pays : il est capital de maintenir l'indépendance des acteurs qui participent aux activités de plaidoyer et de responsabilité sociale afin qu'ils puissent rendre des comptes. Il existe par conséquent un risque que les gouvernements, membres des groupes locaux des partenaires de l'éducation et acteurs qui reçoivent un financement par le biais d'autres mécanismes n'aient pas connaissance des activités de plaidoyer ou de responsabilités sociales à l'échelle nationale ou ne les optimisent pas de façon efficace. Il est donc important de ***réduire*** ce risque en s'assurant que le GPE dispose des ressources nécessaires pour réaliser et exploiter des synergies entre les différents points de contact nationaux du soutien du GPE. Par exemple, il se peut que les responsables de soutien aux pays aient besoin de renforcer leurs capacités afin de fournir des directives et créer des liens entre les différentes activités nationales financées par le GPE ; le Secrétariat devra être capable de s'assurer que les connaissances et les examens techniques des bonnes pratiques en matière de plaidoyer de responsabilité de la société civile sont partagés dans l'ensemble du partenariat. Il sera également nécessaire de mettre en place des mesures pour améliorer les activités des partenaires au niveau des pays, tout en tenant compte des dynamiques nationales du travail sur la transparence et la nécessité de rendre compte.

Coûts de transaction du Secrétariat : même s'il mise sur le placement stratégique de plus petites ONG qui seraient moins à même de gérer des financements importants, le Secrétariat administre un grand nombre de financements de faible ampleur qui représentent une importante charge administrative. Pour atténuer ce risque, il sera important 1) de sélectionner des agents partenaires qui disposent de l'expertise, des structures et des modalités nécessaires pour gérer l'octroi de financements à ce niveau et 2) d'axer le soutien du Secrétariat sur le rôle important de l'établissement de liens efficaces avec le modèle opérationnel national et de la garantie du suivi, du partage et la diffusion des interventions efficaces au sein du partenariat.

Concurrence de l'approche générale du secteur/des systèmes : concernant les activités à petite échelle, telles que celles susceptibles d'être subventionnées par le mécanisme de financement du Plaidoyer et de la responsabilité sociale, il y a un risque que les activités soient fragmentaires ou ne contribuent pas de manière efficace à la politique et à la mise en œuvre

nationales. Tout au long de la mise en œuvre de ce mécanisme de financement, il sera capital d'***atténuer*** ce risque au moyen de modalités de fonctionnement standard qui font efficacement ressortir les recoupements entre ce travail et celui du modèle opérationnel national, y compris les liens avec la préparation des plans sectoriels de l'éducation, les demandes d'ESPIG, les examens sectoriels conjoints et autres processus de planification sectoriels.

Sensibilités politiques : la collaboration avec des acteurs du plaidoyer et de la responsabilité sociale peut nécessiter un certain degré de tolérance concernant les positions délicates à adopter sur certaines questions politiques. Cette situation peut être délicate pour les gouvernements des pays en développement partenaires et les partenaires de développement qui ont des programmes bilatéraux subventionnés par ce mécanisme de financement. Pour ***réduire*** le risque que ce mécanisme de financement provoque une escalade des tensions entre les acteurs politiques du secteur de l'éducation, il sera important d'examiner comment 1) garantir que les acteurs et activités financés dans l'économie politique de différents contextes nationaux sont traités dès le début avec la diligence requise et 2) sensibiliser tous les partenaires à la haute valeur de ce travail visant à améliorer la planification sectorielle et à développer les capacités nécessaires à l'établissement de relations collaboratives entre des partenaires non conventionnels.

6. PROCHAINES ETAPES ET RECOMMANDATIONS :

Le Comité des stratégies et de l'impact est responsable de la conception du soutien du GPE à la société civile après 2018, conformément à la conclusion et à l'évaluation du financement actuel du FSCE. Compte tenu de cette responsabilité, il est recommandé de mettre en place un processus afin que ce comité examine la conception de ces guichets de financement dès leur validation par le Conseil dans le contexte du Cadre de mobilisation et d'allocation de financements. Pour contribuer à l'élaboration d'une proposition pour l'opérationnalisation d'un tel guichet de financement, la réalisation des analyses et des travaux supplémentaires indiqués ci-après est recommandée :

- **déterminer les coûts de transaction liés à l'administration des financements,** y compris les frais généraux des agents partenaires pour la gestion des financements aux montants proposés aux récipiendaires et au personnel du Secrétariat ;
- **octroyer le montant des financements requis pour les impacts relatifs**, y compris l'évaluation de différents types d'activités et échelles (p. ex., responsabilité sociale à un niveau national par rapport aux principales activités de la coalition) ;
- **identifier les activités ou programmes** existants bénéficiant actuellement de soutien financier d'autres bailleurs pour des activités de plaidoyer et de responsabilité sociale au niveau national ;

- **explorer les domaines identifiés comme nécessitant des activités de plaidoyer ou de responsabilité sociale supplémentaires,** y compris une évaluation des lacunes en matière de données probantes, l'adoption ou la mise en œuvre de politiques faibles et les acteurs qui ne disposent pas de ressources suffisantes et qui effectuent un travail efficace dans ces domaines ;
- **étudier les possibilités de financements ciblés,** à obtenir dans ce domaine, y compris les possibles axes thématiques ou géographiques de financements ciblés (recommandations en suspend dans la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde), et les bailleurs souverains, privés ou autres bailleurs potentiellement prêts à financer ou cofinancer des travaux dans ce domaine ;
- **dresser une carte des acteurs du plaidoyer mondial,** des campagnes et initiatives existantes en matière de plaidoyer mondial pour l'éducation, y compris en s'appuyant sur ceux qui travaillent dans d'autres secteurs du développement ou de gestion des finances publiques pouvant avoir une précieuse expérience dans le secteur de l'éducation ;
- **identifier et définir entièrement tous les liens possibles** avec le mécanisme de financement de l'échange de connaissances et de l'innovation et assurer la cohérence entre les activités, les récipiendaires et les résultats recherchés par chaque mécanisme ;
- **identifier les besoins en matière de suivi et d'évaluation pour ces guichets** et les opportunités connexes de partage des bonnes pratiques dans l'ensemble du partenariat ;
- **définir les critères et le processus de sélection d'agents partenaires potentiels** avec la capacité d'administrer ce type de programme et tracer une schématisation initiale des organisations susceptibles de vouloir endosser un tel rôle. Cela peut également inclure un processus d'accréditation visant à recruter de nouveaux agents partenaires.

ÉCHANGE DES CONNAISSANCES ET D'INNOVATION

Contexte : la stratégie de juin 2016 sur l'échange de connaissances et de bonnes pratiques précise qu'il incombe au SFWG d'établir la portée et les objectifs des financements du GPE pour les activités d'échange de connaissances après 2017. La première proposition pour l'échange de connaissances et de bonnes pratiques comporte un mécanisme transversal pouvant contribuer à la réalisation de tous les objectifs stratégiques du GPE 2020. Le Conseil a chargé le SFWG d'étudier les mécanismes, le volume et le type de financement qui seront envisagés pour les activités d'échange de connaissances après 2017 et lui a parallèlement conseillé de tenir compte des recommandations formulées par le Comité des stratégies et politiques. Le Conseil a également confié au groupe la conception d'un mécanisme de renforcement financier pour appuyer les initiatives en matière d'innovation. Après avoir examiné de nombreuses options, le SFWG recommande l'intégration des mécanismes de financement de l'échange de connaissances, de bonnes pratiques et d'innovation au sein d'un mécanisme cohésif qui permettra de faire progresser ces composantes dans l'ensemble du Partenariat. Cela impliquera la mise en place d'une nouvelle stratégie d'échange des connaissances et d'innovation en remplacement de la stratégie actuelle ainsi qu'une nouvelle conception opérationnelle pour une mise en œuvre aussi efficace que possible de ce travail.

1. Pourquoi une composante Échange des connaissances et d'innovation ?

Les progrès dans le secteur de l'éducation et la réalisation du GPE 2020 dépendent de la capacité des pays à élaborer de meilleures solutions politiques, à améliorer leur utilisation des données et de l'analyse, et à s'appuyer sur les connaissances transnationales pour savoir quelles solutions sont efficaces et pour quelles raisons. Ainsi, la Commission sur le financement de l'éducation a appelé à l'intensification des ressources de l'aide publique au développement (APD) en faveur de la recherche et du développement (R&D) - avec notamment une évaluation à au moins 6 % du total de l'ADP - comprenant des investissements dans les données et statistiques, les connaissances et informations, les normes mondiales et directives et la recherche dans le domaine de l'éducation, des investissements qui sont nécessaires pour favoriser une culture de l'innovation et de l'évaluation ainsi que de nouvelles politiques et de nouveaux modèles de distribution[4]. La Commission pour l'éducation a également exhorté l'ensemble des parties prenantes de l'éducation dans le monde de redoubler d'efforts pour faire progresser l'innovation : *« L'amélioration des performances des systèmes actuels ne suffit pas. Il est nécessaire d'apporter une innovation de grande envergure pour permettre aux jeunes d'acquérir de nouvelles connaissances et*

[4] Selon des estimations récentes, moins de 3 % (ou environ 242 millions USD) de l'aide au développement pour l'éducation sont consacrés aux connaissances mondiales/transnationales, à la recherche et à l'échange de bonnes pratiques, contre 4,7 milliards USD, soit 23 % de l'APD pour le secteur de la santé en 2013.

compétences dont ils ont besoin pour la nouvelle économie, fournir un enseignement efficace et efficient à d'autres millions d'enfants et tirer parti des nouvelles technologies et de la nouvelle compréhension de l'apprentissage des enfants. Les dirigeants doivent favoriser l'innovation dans l'ensemble des systèmes d'éducation, en créant un environnement dans lequel l'innovation peut émerger et se développer, en donnant la priorité à l'innovation dans trois domaines clés identifiés comme des domaines essentiels pour la réussite future : les enseignants, l'utilisation de la technologie et le rôle des partenaires non étatiques. »

Pour relever ce défi, la stratégie du GPE pour 2020 engage le Partenariat à « utiliser de manière efficace et efficiente l'échange des connaissances et des bonnes pratiques au niveau mondial et transnational afin d'exploiter de meilleurs systèmes et politiques d'éducation, en particulier dans les domaines de l'équité et de l'apprentissage » (conformément à l'objectif stratégique 1 : renforcer la planification et la mise en œuvre des politiques dans le secteur de l'éducation et à l'objectif stratégique 5 : renforcer le partenariat[5]). En outre, le Conseil du GPE a convenu, dans la stratégie de juin 2016 sur l'échange de connaissances et de bonnes pratiques du GPE, qu'il entendait utiliser l'échange de connaissances et de bonnes pratiques pour renforcer, mobiliser et partager les connaissances et éléments factuels et générer des solutions politiques dans l'ensemble du Partenariat, améliorant ainsi les investissements du GPE dans la planification et la mise en œuvre des activités du secteur de l'éducation.

2. Où en sommes-nous ?

Le GPE apporte actuellement son soutien à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques et à l'innovation par le biais d'une variété de mécanismes.

- **Par le biais du modèle financement de base.** Le GPE réalise d'importants investissements dans le domaine des connaissances, de l'innovation, de l'analyse technique et des données ainsi que dans les capacités nationales pour soutenir ces éléments, par l'intermédiaire des financements PSEDG et ESPIG et du programme d'activités mondiales et régionales qui arrive à son terme. Toutefois, bon nombre des investissements du GPE dans le domaine de l'échange de connaissances, d'éléments factuels, d'innovation et de bonnes pratiques, en particulier ceux subventionnés par des financements au niveau des pays, n'appartiennent pas au domaine public et ne bénéficient pas à l'ensemble du partenariat. Le GPE n'exploite pas pleinement la richesse d'informations et de données dont disposent ses membres. Il peut faire bien plus pour tirer profit du partenariat de manière efficace et faire le lien entre les biens mondiaux et les besoins nationaux[6].

[5] http://www.globalpartnership.org/content/gpe-2020-strategic-plan

[6] Voir Results for Development (2016) : « The Global Partnership for Education's Role in Supporting Knowledge Exchange and Good Practice. »

- **Initiatives d'échange de connaissances et de bonnes pratiques.** Le GPE a lancé trois initiatives, qui sont toutes conformes aux principes, aux objectifs, aux dix thèmes et aux modalités plus larges convenus dans la stratégie relative à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques du GPE. Trois initiatives sont axées sur le soutien des capacités nationales à planifier et à concevoir des améliorations de leurs systèmes d'éducation :
 - **Évaluation pour l'apprentissage (Assessment for Learning - A4L)** : cette initiative œuvre en faveur du renforcement des systèmes d'évaluation pour l'apprentissage et un meilleur ciblage des investissements en la matière dans les pays en développement partenaire du GPE. À partir des outils du programme SABER (Évaluation et comparaison sur la base de critères de référence des résultats dans le domaine de l'éducation) et en collaboration avec des partenaires, l'initiative développera des outils de diagnostic pour mettre en place des critères de référence pour les systèmes d'évaluation de l'apprentissage, soutiendra l'échange de connaissances dans l'ensemble des ministères de l'Éducation et partenaires techniques, et appuiera des approches plus solides (et les investissements) en faveur des systèmes d'évaluation de l'apprentissage dans les plans sectoriels de l'éducation nationaux et leur mise en œuvre.
 - **Initiative pour l'amélioration de l'apprentissage et du développement des jeunes enfants à grande échelle (BELDS)** : en collaboration avec ses partenaires, le GPE appuiera l'échange de meilleures pratiques pour élargir des programmes équitables de qualité sur l'apprentissage des jeunes enfants. Un soutien sera notamment proposé pour le développement d'outils analytiques, de méthodologies et de données visant à une inclusion plus efficace et plus large de l'éducation et de la protection de la petite enfance dans les plans et politiques sectoriels de l'éducation.
 - **Égalité des genres et planification sectorielle tenant compte des questions de genre (GRSP)** : dans le cadre de sa politique sur l'égalité entre les sexes, le GPE collabore avec l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) et d'autres partenaires pour aider les gouvernements et parties prenantes nationales améliorer la prise en compte de questions de genre dans leurs stratégies et politiques sectorielles nationales. L'initiative financera la formation et l'assistance technique des équipes nationales qui s'appuient sur les récentes directives du GPE/de l'UNGEI relatives à la prise en compte des questions de genre dans la planification sectorielle. Un premier atelier avec cinq pays d'Afrique de l'Est et du Sud est prévu pour mars 2017. L'initiative GRSP vise également à renforcer les liens entre les contributions dans les secteurs de la santé et de

l'éducation afin de garantir de meilleurs résultats pour les filles et les garçons, les jeunes femmes et les jeunes hommes.

- **Partenariats au niveau mondial.** Parallèlement à ces initiatives pilotes subventionnées par des financements ciblés, le Secrétariat du GPE s'affaire pour organiser un groupe de travail interagence sur les systèmes d'information sur la gestion et de données du secteur de l'éducation. Il portera sur différents volets, notamment les connaissances, les bonnes pratiques et le développement des capacités. Ces volets s'appuieront sur des travaux déjà développés par le biais du système d'information sur la gestion de l'éducation du programme SABER et sur les résultats de financements connexes du programme AMR avec l'ISU et l'IIPE en vue de renforcer les comptes nationaux de l'éducation et les capacités nationales en matière de données.
- **Le programme d'activités mondiales et régionales (AMR) du GPE**, qui prendra fin en 2017, produit des résultats solides et basés sur des éléments probants. Dans certains cas, on constate clairement un renforcement des capacités et la mise en place de solutions politiques innovantes au niveau national. À titre d'exemple, le soutien du GPE à l'Initiative en faveur des enfants non scolarisés (GRA7) a permis d'établir un partenariat avec l'UNICEF, l'ISU et plusieurs pays en développement partenaires, qui a fourni des éléments probants plus solides et à apporter un soutien aux capacités nationales pour suivre et répondre aux besoins d'enfants marginalisés. Bon nombre des activités du programme AMR ont inspiré des plans sectoriels nationaux, et ont permis le recensement de politiques et programmes ultérieurs financés par l'ESPIG du GPE.

Estimations des coûts du Secrétariat issues des pilotes sur l'échange de connaissances et de bonnes pratiques et des activités du programme AMR. Les activités du programme AMR (environ 10 millions USD/an) ont nécessité l'équivalent de 1,80 équivalent plein temps pour les missions de gestion, établissement de rapports et de suivi (soit environ 500 000 USD par an ou 5 % du total des coûts). Les activités pilotes sur l'échange de connaissances et de bonnes pratiques ont nécessité un peu plus de capacités en raison de la mise à l'essai des modalités de fonctionnement standards pour la réception de financements ciblés. Au final, elles devraient toutefois correspondre environ 5 à 7 % du financement total, dans les initiatives de 5 millions USD ou plus.

Enseignements :

Ces initiatives ont permis aux GPE de tirer d'importants enseignements.

- L'importance d'identifier et de tirer parti des approches d'échange de connaissances et de bonnes pratiques basées sur le partenariat

- L'importance d'associer les activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques à l'objectif du renforcement des capacités nationales de sorte à renforcer les interventions politiques et programmatiques lors de la planification sectorielle et de la conception de programmes de financement sectoriel.
- La nécessité d'une phase de conception rigoureuse, avant l'identification de bailleurs ciblés, pour déterminer et évaluer l'écosystème général d'une initiative et pouvoir identifier de manière objective les bons partenaires et les meilleures solutions pour les impliquer
- L'importance de l'examen et de la désignation préalable des notes conceptuelles par le Conseil ou son comité délégué à la fin de la phase de conception en vue de garantir que le partenariat s'approprie pleinement chaque initiative et qu'aucune n'est considérée comme le résultat d'une influence indue d'un quelconque bailleur
- D'après les trois activités pilotes réalisées et l'expérience en gestion des financements du programme AMR, le Secrétariat doit disposer des capacités appropriées pour superviser de façon efficace les financements, garantir le partage des résultats de l'échange de connaissances et de bonnes pratiques avec l'ensemble du partenariat et veiller au suivi et à l'évaluation adaptés du portefeuille d'activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques.
- Étant donné l'importance des coûts de transaction par rapport à la taille actuelle des trois initiatives pilotes, il est proposé au GPE d'établir un montant plancher pour le lancement de toute initiative d'échange de connaissances et de bonnes pratiques (plancher suggéré : 5 millions USD environ).
- Pour assurer l'appropriation par le Conseil, il convient d'allouer un montant minimum de fonds dans les financements du GPE pour toutes les futures initiatives liées aux connaissances.

Concernant l'innovation, voici quelques exemples des enseignements de l'approche actuelle du GPE en la matière :

- l'essentiel du financement actuel pour l'innovation provient des pays ; des opportunités de créer des partenaires au rôle catalyseur au niveau mondial ne sont pas exploitées.
- Les mécanismes et approches qui existent n'exploitent actuellement pas le plein potentiel d'innovation de plusieurs possibles partenaires, notamment dans le secteur privé et universitaire.
- Il existe, au sein du Partenariat, une expérience considérable dans l'utilisation des diverses modalités de financement pour promouvoir l'innovation qui pourrait compléter les outils que propose actuellement le GPE. Par exemple, l'introduction de nouvelles modalités (telles que des fonds d'encouragement, des prix, le crowd sourcing et des instruments

d'adaptation de marché) pourrait permettre au GPE d'avoir recours à des approches bien mieux adaptées aux défis politiques spécifiques là où l'innovation est nécessaire.

- Le GPE dispose d'un avantage comparatif dans l'espace de l'innovation : aucune autre organisation n'est aussi bien placée que le GPE pour favoriser l'association de l'innovation et d'approche éducative qui promeut le développement de systèmes d'éducation robustes, durables et déployés par les pays. En adoptant des approches éprouvées de financement et en développant l'innovation, le GPE peut contribuer plus activement à l'identification et à la promotion de solutions étayées par des éléments probants, créant ainsi de nouvelles opportunités pour que les partenaires non traditionnels collaborent avec notre partenariat au développement de solutions innovantes qui répondent à des problèmes éducatifs de fond.
- Il faut trop souvent accepter un compromis entre satisfaire les besoins de financement immédiats du secteur de l'éducation et investir dans la mise à l'essai et l'expansion de modèles révolutionnaires susceptibles d'avoir un impact considérable à l'avenir. Pour pallier à cette problématique, d'autres importantes organisations de financement comparables au GPE ont pour habitude d'affecter un ensemble de ressources qui peuvent explicitement servir à l'identification de modèles prometteurs et de déployer des efforts pour renforcer et tester la faisabilité opérationnelle dans différents contextes. Cela permet aux organisations de prendre des risques encore plus audacieux, d'apprendre des échecs et de collaborer de façon plus créative que dans le cadre habituel de l'octroi de financement traditionnel.

À ce stade de l'évolution du Partenariat, nous savons maintenant comment l'innovation, c'est-à-dire la conception et la mise à l'essai de nouvelles solutions, et les connaissances, les éléments probants acquis par la mise en application des innovations dans de multiples contextes, peuvent être exploités au mieux et de manière réellement intégrée.

3. Pourquoi un mécanisme d'échange des connaissances et d'innovation ?

Objectifs globaux : accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du GPE 2020 en renforçant et en exploitant les connaissances et les capacités d'innovation des membres du GPE, amplifiées par des partenariats au rôle catalyseur avec des partenaires non traditionnels et soutenues par un échange dynamique à l'intérieur du Partenariat et au-delà.

Une approche intégrée des connaissances, de l'innovation et de l'échange d'éléments probants basés sur des solutions politiques dans l'ensemble du GPE : l'objectif de ce mécanisme consiste à créer une filière plus intégrée pour traduire les données basées sur des éléments probants en mise en œuvre à pleine échelle. Le mécanisme serait conçu pour remplir cinq fonctions essentielles :

- analyse politique - définir des défis politiques critiques essentiels pour la réalisation du GPE 2020 ;
- centre d'échange - s'appuyant sur une gestion et une conservation efficaces des connaissances pour agrémenter des solutions prometteuses venant de tout le Partenariat, exploitant ainsi autant que possible les connaissances, données et ressources analytiques des membres du GPE ;
- recherche et développement (R&D) - soutenir différentes approches pour développer et tester des solutions à l'échelle en vue de créer un ensemble de modèles basés sur des éléments probants que les membres du GPE peuvent intégrer dans leurs plans sectoriels de l'éducation ;
- diffusion - approches efficaces pour assurer l'adoption des informations générées par ce travail ;
- biens publics mondiaux et régionaux - financement ciblé pour certaines institutions, outils et autres formes de bien mondiaux qui jouent des rôles centraux essentiels pour mettre en œuvre les solutions à l'échelle.

La figure ci-dessous illustre comment le mécanisme pourrait être structuré, à un très haut niveau pour bien l'ancrer dans les défis politiques centraux qui sont indispensables à la réalisation du GPE 2020.

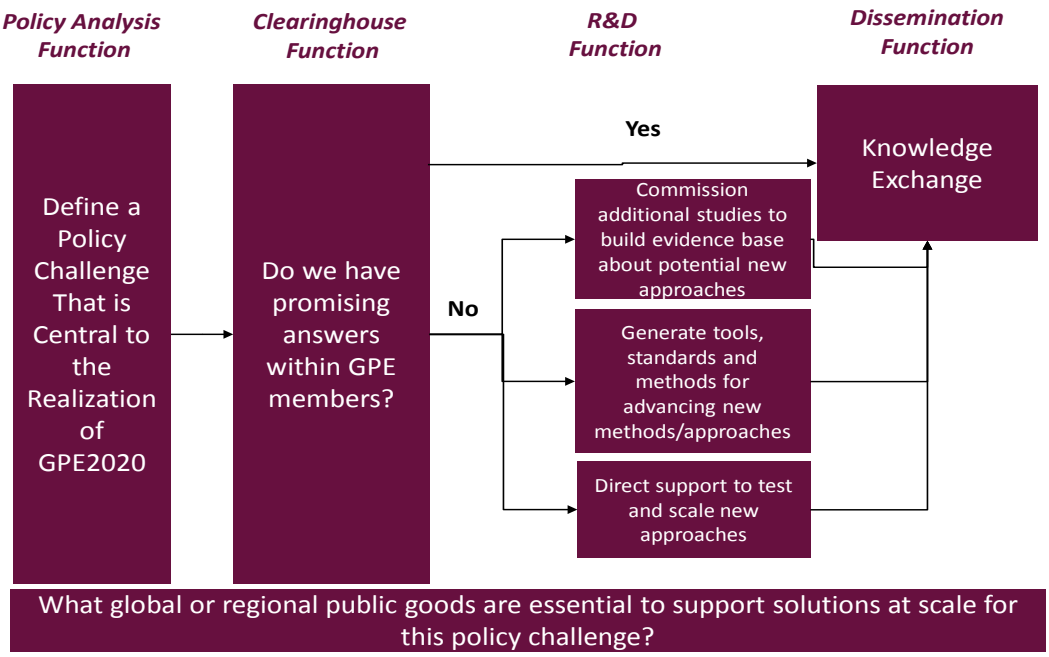


Figure 1. Fonctions essentielles incluses dans un mécanisme d'échange des connaissances et d'innovation

Modalités de financement : nous proposons que le Conseil autorise le CSI et le Secrétariat a étudié diverses modalités de financement lors de la conception du mécanisme d'échange des connaissances et d'innovation. Le choix de ces modalités ferait suite à une solide phase de conception destinée à identifier les défis centraux à relever (par ex., échange de connaissances, développement des capacités, expérimentation de nouvelles technologies ou outils) et en fonction l'écosystème du partenariat disponible pour répondre à ces défis dans chaque domaine thématique. Voici quelques exemples de modalités à envisager :

a) **Pour les fonctions d'analyse politique, de centre d'échanges et de diffusion.** Créer des plateformes de connaissances et d'innovation. Ce financement pourrait être administré par le Secrétariat avec l'aide de partenaires de mise en œuvre. Selon les capacités des partenaires répertoriées dans ce domaine et selon la phase de conception, le GPE pourrait avoir recours à un organisme de gestion de financement ou distribuer les fonds par le biais des partenaires la mise en œuvre. Lors de la phase de conception, il convient d'étudier la possibilité de travailler en partenariat avec une autre agence ou un partenaire technique (comme c'est par exemple le cas actuellement sur la question de l'égalité des sexes avec l'UNGEI). Il peut s'agir d'activité commune, de commandes conjointes de travaux de recherche, etc.

b) **Pour la fonction sur les biens publics mondiaux et régionaux.** Pour cette fonction, nous recommandons de lancer des appels à propositions concurrentiels à des organisations individuelles ou consortiums d'organisations techniques et de recherche de chacun des domaines thématiques choisis. Ces appels concurrentiels pour des biens mondiaux auraient pour but de créer des approches plus solides en matière de données et d'échange de

connaissances et bonnes pratiques dans des domaines centraux qui ont une pertinence thématique pour le GPE 2020 et le modèle opérationnel du GPE à l'échelon des pays. Ces financements devraient inclure des composantes qui soutiennent l'expérimentation de nouvelles approches à l'échelle nationale ou régionale et/ou des composants de renforcement des capacités ; contrairement à l'approche du programme AMR, le GPE contribuerait à garantir les pays pilotes sélectionnés ont clairement identifié leurs besoins en fonction de leurs plans sectoriels de l'éducation.

c) **Pour la fonction R&D.** Il n'existe pas une seule et unique modalité de bonnes pratiques qui fonctionne parfaitement bien dans tous les scénarios de création de connaissances et d'innovation. En revanche, il est essentiel de choisir précisément la modalité adéquate qui permettra de résoudre les obstacles bien précis d'un contexte, d'un secteur ou d'un domaine thématique spécifique. Nous proposons que le Conseil autorise le CSI et le Secrétariat à examiner l'ajout de modalités, par exemple celles mentionnées dans la liste non exhaustive ci-dessous :

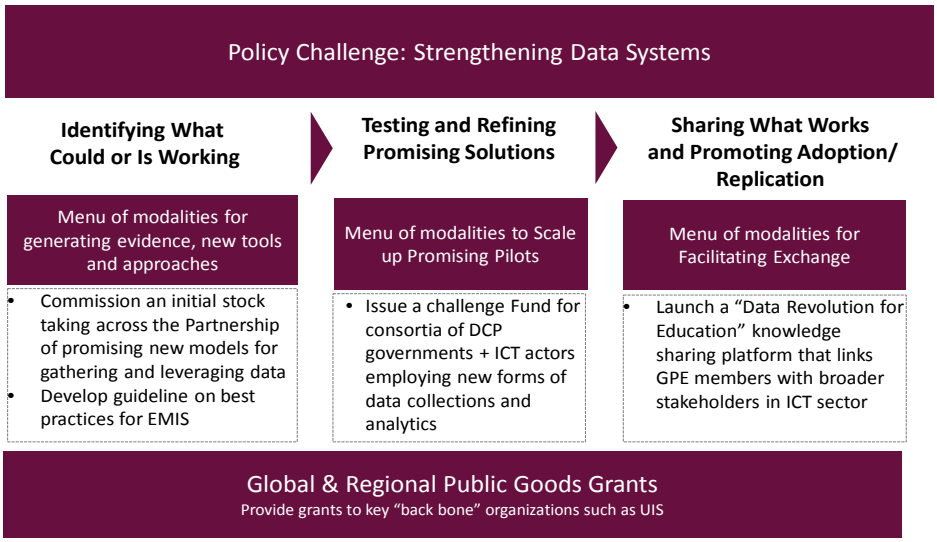
- **Fonds d'encouragement.** Octroi de financement sur une base concurrentielle pour subventionner les solutions prometteuses à un défi spécifique
- **Prix.** Permet de stimuler la création de connaissances et d'innovation en proposant une importante rétribution financière sous la forme d'un « prix » pour la première organisation qui atteint une étape concernant une réalisation ou un résultat spécifique.
- **Crowd Sourcing.** Sollicitation d'idées auprès d'une variété de sources, idéalement d'un groupe diversifié d'acteurs, et utiliser différents outils pour affiner et perfectionner les idées via une plateforme interactive en ligne.
- **Création conjointe.** Identification proactive d'un consortium de partenaires potentiels et octroi de financement pour un processus collaboratif de conception et de mise en œuvre d'une initiative pour tester et enfin proposer des innovations à plus grande échelle.
- **Financements de contrepartie.** Fourniture de fonds de contrepartie à des entités qui déploient des efforts pour la création d'innovations ou de connaissances. Cette modalité serait généralement utilisée pour obtenir des fonds auprès du secteur privé, couvrir les risques ou réduire les coûts fixes initiaux importants liés aux tests et au développement à l'échelle d'innovations.
- **Mécanismes d'adaptation de marché.** Création d'incitations qui font évoluer le comportement des acteurs d'un système économique : gouvernements, secteur privé et autres organisations. Des mécanismes spécifiques, tels que des garanties

de volume et garanties de marché, ont été utilisés dans le domaine de la santé mondiale pour accélérer les innovations.

- **Mécanisme de cofinancement.** Un mécanisme pour cofinancer des innovations identifiées par des entités tierces disposant de capacités essentielles en matière d'identification d'innovations
- **Financement d'assistance technique.** Fonds qui appuient les initiatives de renforcement des capacités des entités faisant progresser les efforts en matière de connaissances et d'innovation.
- **Financement de la recherche/évaluation.** Financement pour la recherche de la création de connaissances, généralement pour la réalisation d'un programme d'apprentissage et une théorie du changement clairement définis.

Nous proposons ci-dessous un exemple qui illustre la manière dont un mécanisme de connaissances et d'innovation peut répondre à un défi politique spécifique. Dans cet exemple, nous fournissons des indications sur une possible structure commune et cohésive des modalités en vue de créer une approche réellement efficace pour résoudre un défi politique majeur.

Figure 2. Exemple qui illustre un mécanisme d'échange des connaissances et d'innovation



Autres caractéristiques de conception essentielle d'un mécanisme d'échange des connaissances et d'innovation

- **Mise en œuvre par le biais d'un « modèle global » :** les considérations initiales du premier ensemble d'initiatives d'échange de connaissances et de bonnes pratiques précisaient que le niveau élevé des coûts de transaction était un défi clé à résoudre. Les trois premières initiatives d'échange de connaissances et de bonnes pratiques étaient relativement petites, avaient été mises en place sous la forme de pilotes et abordaient des problèmes très spécifiques d'un domaine thématique. Par exemple, le pilote A4L est une initiative qui touche le domaine de l'évaluation des acquis scolaires. Les premiers pilotes d'échange de connaissances et de bonnes pratiques étaient des initiatives de faible ampleur. On observe toutefois aujourd'hui une volonté d'adopter une nouvelle approche avec un programme de travail qui couvre l'ensemble des thèmes de base, conformément aux exigences du GPE 2020. Le mécanisme d'échange des connaissances et d'innovation devrait être conçu pour exploiter ces premiers enseignements, mais fonctionnerait dans un modèle global. Cela signifierait, par exemple, que les efforts de conception pourraient être déployés à l'échelle d'un programme de travail couvrant de multiples domaines thématiques. Les efforts de mise en œuvre devraient être structurés de manière à utiliser l'effet de levier des agents partenaires ou des fournisseurs tiers en leur confiant la gestion de programmes de travail pluriannuels. Les partenaires de mise en œuvre pourraient être sélectionnés en vue d'inscrire l'ensemble des travaux dans l'un des six thèmes potentiels ou être recrutés pour fournir un type de service spécifique (c.-à-d. l'administration de fonds d'encouragement) dans les six thèmes. Quel que soit le scénario, il convient de limiter le nombre de partenaires de mise en œuvre sélectionnés afin de réduire les besoins en matière de transaction et de supervision au niveau du Secrétariat du GPE.
- **Accent sur les efforts déployés au niveau mondial :** les efforts devraient être principalement axés sur les activités au niveau mondial ou régional ; les initiatives nationales d'échange des connaissances et d'innovation bénéficient en effet essentiellement d'un soutien via le processus PSE/ESPIG. Selon des estimations récentes, moins de 3 % (ou environ 242 millions USD) de l'aide au développement pour l'éducation est consacré aux connaissances mondiales/transnationales, à la recherche et à l'échange de bonnes pratiques, contre 4,7 milliards USD, soit 23 % de l'APD consacrée au secteur de la santé en 2013[7].
- **Intéresser de nouveaux acteurs au travail du GPE :** le mécanisme doit être conçu afin d'intéresser des acteurs non traditionnels au travail du GPE, y compris des partenariats avec des groupes de réflexion, des universités et des organismes de recherche. Les partenariats avec

[7] Schaferhoff, Evans, Burnett et. col. 2015. Estimating the Costs and Benefit of Education from a Health Perspective. Document de référence pour le Sommet d'Oslo sur l'éducation en faveur du développement, p. 6. http://www.resultsfordevelopment.org/sites/resultsfordevelopment.org/files/resources/SEEK.pdf.

le secteur privé doivent être établis conformément à la Stratégie d'engagement du secteur privé.

- **Orientation sur les efforts d'innovation concernant le « maillon manquant » :** dans ses recommandations, la Commission sur le financement suggère au GPE d'orienter son travail sur l'utilisation finale du « maillon manquant » dans le financement des innovations, c'est-à-dire les types de fonds qui permettraient d'accélérer l'essor d'une technologie innovante ou d'un modèle éducatif qui a déjà démontré son efficacité dans les phases pilotes et qui est prêt à être testé à plus grande échelle, et à des niveaux de complexité opérationnelle et d'intégration plus élevés dans les systèmes. Dans ce cas, le financement pourrait couvrir les coûts de mise en œuvre de l'expansion des innovations. Il pourrait également couvrir les coûts d'estimations et évaluations opérationnelles rigoureuses.
- **Le mécanisme sera créé sous la forme d'un programme de travail pluriannuel intégré qui aborde un petit nombre de défis politiques centraux, et dans lequel le GPE comblera une lacune importante dans la filière des connaissances de l'innovation.** Les défis politiques seront définis par le biais d'un processus qui comporte une schématisation de l'écosystème pour les biens mondiaux dans des domaines clés concernés par le GPE 2020, englobant ainsi les efforts entrepris par le CSI en matière d'échange de connaissances et de bonnes pratiques. Les activités permettront de garantir un strict alignement sur la demande nationale et le nombre de grands domaines thématiques sélectionnés sera maintenu à un maximum de six[8]. Le CSI tiendra compte des domaines thématiques préalablement désignés dans la stratégie relative à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques du GPE (voir tableau ci-dessous).

GPE 2020	Domaine	Domaine thématique
1er objectif : Des résultats scolaires meilleurs et plus équitables	Des résultats scolaires meilleurs et plus équitables grâce à un enseignement et à un apprentissage de qualité	**1. Amélioration des systèmes d'évaluation de l'apprentissage***
		2. **Amélioration des approches d'éducation et de protection de la petite enfance***
		3. Enseignement et apprentissage (développement des enseignants, supports d'apprentissage)
2e objectif : Renforcement de l'équité, de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion	Équité, l'égalité entre les sexes et inclusion	**4. Égalité des sexes***
		5. Équité et inclusion (y compris handicap)
		6. Éducation des réfugiés et personnes déplacées
3e objectif : Des systèmes d'éducation efficaces et efficients	Renforcement des capacités nationales de planification, de suivi et de données	7. Renforcement de l'analyse sectorielle et la planification
		8. Renforcement des systèmes de données
		9. Renforcement de la responsabilité mutuelle pour l'obtention de résultats (transparence) – en particulier dans la Revue sectorielle conjointe
		10. Amélioration des financements domestiques (et de leur efficacité)

* Les éléments en jaune sont ceux déjà en phase pilote.

[8] Lors de sa réunion du 31 janvier 2017, le comité a demandé au Secrétariat de proposer une première méthodologie de hiérarchisation à la réunion du CSI en avril 2017 précisant le nombre, le sujet et la répartition des thèmes.

4. Niveau d'ambition et précisions opérationnelles

- **Niveau d'ambition/échelle du financement** : le Comité des stratégies et politiques (SPC) recommande au Conseil d'opter pour un niveau d'ambition plus général pour les activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques correspondant à environ 5 % des décaissements annuels actuels du GPE, ou environ 25 millions par an, dont on estime que 40 % pourraient obtenus par les financements ciblés. Ce montant a été déterminé en tenant compte de la recommandation générale de la Commission de financement précisant que les biens mondiaux en matière d'éducation doivent correspondre à 6 % de l'aide. L'innovation étant désormais intégrée à ce mécanisme, il pourrait être intéressant d'accroître encore davantage ce montant.
- Cette proposition suggère le lancement de six initiatives, avec un montant plancher de 5 millions USD pour chaque thème. Toutefois au cours de la phase de mise en œuvre, les initiatives doivent atteindre de préférence un minimum de 10 millions USD et éventuellement mobiliser des fonds pour ce domaine conformément à la recommandation des 5 % du SPC. Certains des financements ciblés pour ces activités ont déjà été recueillis (7 millions USD). **Le financement minimum proposé pour les activités d'échange des connaissances et d'innovation est de 60 millions USD au total sur trois ans, et un minimum de 30 millions USD (10 millions USD par an) devrait provenir des fonds non affectés du GPE**[9].

- **Utilisation finale des fonds :** bien que les fonds puissent transiter par les partenaires mondiaux ou régionaux, l'utilisation finale des fonds devrait être principalement axée sur une combinaison d'assistance technique, de R&D et d'autres formes de développement des capacités et d'échange de connaissances, ainsi que pour le financement opérationnel du développement et de l'expérimentation de nouveaux modèles, outils, méthodologies ou approches. L'admissibilité et l'engagement de partenaires non traditionnels seront fonction de la Stratégie d'engagement du secteur privé élaborée par le CSI.
- **Comment les fonds transiteront-ils ?** Les fonds transiteront soient par le Secrétariat qui approvisionnera des services directement auprès de fournisseurs à but lucratif ou de partenaires à but non lucratif (activités de la plateforme), soit par un agent partenaire sélectionné de manière concurrentielle qui gérera l'approvisionnement des services et octroiera des sous-financements en cas d'appels à propositions concurrentiels ou de financement sur une base concurrentielle. Dans l'idéal, les agents partenaires disposeront de l'expertise relative à l'accélération des connaissances et de l'innovation dans l'éducation et seront capables, seuls ou en faisant appel à la sous-traitance, de contribuer au suivi et à l'évaluation ainsi qu'aux opportunités d'apprentissage dans l'ensemble du partenariat du

[9]Suite à la recommandation du Comité des stratégies et politiques du 31 janvier 2017

GPE. Le GPE participera activement à la conception des appels à propositions avec l'agent partenaire et s'assurera que les appels satisfont aux normes de qualité. L'agent partenaire travaillera avec le GPE pour mettre en place un processus d'examen technique rigoureux qui servira à sélectionner les bénéficiaires en s'assurant que les pays en développement partenaires sont consultés et prennent part au processus. L'agent partenaire sera chargé d'octroyer les financements aux bénéficiaires d'activités d'échange des connaissances et d'innovation sélectionnés en utilisant ses propres systèmes, et sera responsable du suivi, des audits et de l'établissement de rapports. Il informera le GPE de toutes ses activités et veillera à ce que le GPE ait un rôle consultatif approprié pendant l'ensemble du processus d'élaboration et d'opérationnalisation du mécanisme d'échange des connaissances et d'innovation.

- **Comment les partenaires seront-ils mobilisés ?** Les partenaires du GPE prendront part aux activités de partage des connaissances, d'innovation et de développement des capacités ; les partenaires techniques et de recherche pourront participer en tant que prestataires, bénéficiaires ou plus largement en tant que participants aux efforts multipartites. La conception générale du mécanisme devra comprendre une consultation avec les partenaires du GPE ayant une expertise technique pertinente dans les domaines concernés et avec les pays en développement partenaires, et l'étude de potentielles initiatives cofinancées.

5. Risques et mesures d'atténuation

Deux principales stratégies sur les risques et les mesures d'atténuation ont été prises en compte pour l'élaboration du mécanisme d'échange des connaissances et d'innovation.

Principaux domaines de risque	Risques	Mesure d'atténuation
Fragmentation au niveau des pays	Les nouvelles modalités pourraient fragmenter les efforts, l'impact et la cohérence du GPE au niveau des pays.	• S'assurer que les priorités thématiques, processus d'approbation et modalités opérationnelles qui sont étroitement associés à l'ESPIG et au PSE sont étroitement liés. • Créer une véritable appropriation des appels d'innovation par les pays en développement partenaires et les engager en tant que partenaires dans l'innovation. • Veiller à ce que le pilotage soit approuvé par le groupe local des partenaires de l'éducation.
Coûts de transaction du Secrétariat	Même si le GPE localise des entités tierces pour la gestion du mécanisme, des coûts de transaction sont à inclure pour la	Sélectionner soigneusement le responsable de la mise en œuvre tiers chargé de limiter la possibilité de coûts de transaction trop élevés pour le Secrétariat.

	supervision de ces tiers et la gestion des risques de la mise en œuvre.	Travailler avec des partenaires de mise en œuvre ou des sous-traitants en externe pour livrer les activités requises et obtenir les résultats escomptés. Identifier les tierces parties capables de travailler sur l'ensemble des programmes d'activités (dans tous les thèmes) afin de limiter le nombre d'arrangements différents. Les capacités du Secrétariat seront être comparées un niveau proposé de 5 à 7 % du total des budgets de fonctionnement pour la gestion du Mécanisme.
Cohérence de l'approche générale du secteur/des systèmes	Les mécanismes d'innovation, dans de nombreux cas, sont conçus pour permettre à la créativité et l'adoption de nouvelles approches destinées à relever les défis insurmontables. Le risque, toutefois, est que les efforts conduisent sur un chemin qui ne soit pas aligné sur les priorités ou les préférences des décideurs.	Concevoir ce mécanisme de telle façon à ce qu'il soit étroitement aligné sur résultats que les innovations cherchent à atteindre.
Risque d'influence indue par un financement ciblé	Le financement ciblé en faveur d'un un mécanisme spécifique pourrait entraîner des distorsions politiques qui minent le modèle global de GPE.	La sélection des domaines thématiques de hiérarchisation sera dictée par l'évaluation stratégique et le processus de conception qui est supervisé par le Comité des stratégies et de l'impact. Les activités ne seront pas entreprises tant qu'une conception objective basée sur des éléments probants pour le mécanisme n'aura pas été approuvée par le Conseil ou son comité délégué. Les contributions au Mécanisme d'échange de connaissances et d'innovation doivent.

6. Prochaines étapes et recommandations

- Le Conseil doit demander au Secrétariat de commander une conception du Mécanisme d'échange de connaissances et d'innovation sous la supervision du Comité des stratégies et de l'impact.
- Ce mécanisme sera basé sur la stratégie d'échange de connaissances et de bonnes pratiques existante et évoluera vers une approche plus globale de la mise en œuvre en vue d'incorporer des activités des innovations, des connaissances et des échanges d'une manière efficace et intégrée. Le produit final sera une nouvelle stratégie et la conception globale d'un programme de travail pluriannuel.
- Le CSI doit poursuivre son processus de sélection des domaines thématiques supplémentaires qui formeront la base des défis politiques dont la résolution dépendra du Mécanisme d'échange de connaissances et d'innovation.

A4. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE CONTEXTE DE L'INNOVATION

Analyse des mécanismes potentiels

Notre analyse des options censées soutenir l'innovation a commencé avec l'analyse de deux voies principales. La première voie que nous avons explorée consistait à modifier l'ESPIG de sorte à mieux accueillir et soutenir l'ESPIG. La deuxième voie consistait à introduire de nouvelles formes de mécanismes de financement. Nous avons commencé par examiner d'éventuelles modifications de l'ESPIG, dans le but de rechercher des moyens relativement simples de promotion de l'innovation au sein des processus de base existants de GPE. Le tableau ci-dessous répertorie chacune des options envisagées. Après un examen approfondi, le groupe de mise à l'épreuve a convenu que l'élaboration des innovations et des connaissances au niveau des pays était mieux traitée par les guichets PSEDG et ESPIG pour éviter une nouvelle fragmentation, et que toutes les activités d'échange de connaissances de d'innovation mondiales/régionales pourraient tirer parti de ces investissements au niveau des pays.

Option	Processus de requête et d'approbation	Exigences en matière de gestion	Relation avec le PSE et l'ESPIG	Avantages et inconvénients
Aucun changement au mécanisme de financement, mais importance accrue accordée à l'innovation dans le PSE	Attentes plus élevées sur les possibilités de mise en avant des innovations dans les PSE et ESPIG	Le conseil technique et le processus d'AQ doivent inclure un examen plus soigné des éléments d'innovation	Fortement lié	• Beaucoup d'ESPIG comprennent déjà une programmation novatrice • Pas de nouveaux coûts de transaction • Distorsions politiques minimales • TOUTEFOIS cela ne se traduira certainement pas par des changements significatifs dans le niveau de la qualité de l'innovation
ESPIG réservé Réserver un niveau minimum de financement ESPIG qui sera consacré à la mise à l'échelle des innovations	Nouvelle section de l'ESPIG destinée à la description de l'utilisation proposée d'une réserve pour les initiatives de mise à l'échelle innovantes	Le conseil technique et le processus d'AQ doivent inclure un examen plus soigné des éléments d'innovation ainsi qu'une supervision plus complexe afin de garantir la conformité	Importante possibilité de distorsion politique	• Coûts de transaction plus bas • Importants risques toutefois des distorsions politiques et d'écart majeur par rapport au modèle de base du GPE concernant l'allocation d'un financement souple aux pays en développement partenaires leur permettant de relever les défis de l'éducation fondés sur des preuves • Il n'est pas certain que cette incitation soit suffisamment puissante pour réaliser le plein potentiel de l'innovation ou d'exploiter la gamme complète des capacités d'innovation des acteurs non étatiques

Complément au ESPIG Fournir aux pays l'accès à une subvention complémentaire pour couvrir les initiatives d mise à l'échelle d'innovations que leurs allocations ESPIG ne prennent pas en charge	Nouveau processus d'application pour le complément	Conseil technique, assurance qualité et supervision supplémentaires du complément	Importante possibilité de distorsion politique	• Incite/permet aux pays de poursuivre les innovations sans devoir utiliser des fonds dédiés à la mise en œuvre de base du PSE • Toutefois, il introduit d'importantes complications pour la formule d'allocation de GPE et les coûts de transaction supplémentaires importants pour les pays • Il n'est pas certain que cette incitation soit suffisamment puissante pour réaliser le plein potentiel de l'innovation ou d'exploiter la gamme complète des capacités d'innovation des acteurs non étatiques

Plusieurs approches d'intégration de l'innovation dans le modèle de financement actuel du GPE ont été étudiées, notamment avec un complément aux ESPIG, une réserve s'inscrivant dans l'allocation individuelle maximale de l'ESPIG, etc. Toutefois, ces options ne pourraient pas résoudre le principal défi lié à l'exploitation du potentiel d'innovation des acteurs non étatiques, tout en introduisant d'importantes distorsions politiques et des coûts de transaction potentiels. Elles risquent également d'entraîner un double emploi avec le financement de l'ESPIG actuel et limitent les avantages des investissements dans l'innovation pour les pays éligibles à l'ESPIG.

La deuxième série d'approches possibles permettant d'accroître l'innovation comprend une disposition pour de nouveaux types de mécanismes de financement qui fournirait un financement par le biais de diverses modalités. Il n'existe pas un seul et unique mécanisme de bonnes pratiques qui fonctionne parfaitement bien dans tous les scénarios d'innovation. La réussite d'un mécanisme de financement de l'innovation repose effectivement sur la sélection précise d'un mécanisme adéquat qui permettra de résoudre des obstacles bien précis qui freinent l'innovation dans un contexte, un secteur ou domaine thématique spécifique. Nous présentons ci-dessous une gamme illustrative et non-exhaustive des modalités qui énumère une série de modalités pouvant être incorporées de manière plus intentionnelle dans le travail de GPE.

Mécanisme	Description	Exemple
Fonds d'encouragement	Octroi de financement sur une base concurrentielle pour subventionner les solutions prometteuses à un défi spécifique	Le fonds d'encouragement Blue Economy du ministère australien des Affaires étrangères et du commerce (DFAT) fournit 3 millions USD pour dix innovations qui ont le potentiel de transformer l'aquaculture

Prix	Permet de stimuler l'innovation et la reproduction à grande échelle en proposant une importante rétribution financière sous la forme d'un « prix » pour la première organisation qui atteint une étape concernant une réalisation ou un résultat spécifique	L'initiative Mobile Money à Haïti de la fondation Bill & Melinda Gates a fourni 10 millions USD des bourses aux opérateurs de téléphonie mobile qui étaient les premiers à atteindre les étapes clés offrant aux clients des solutions monétaires mobiles
Crowd Sourcing	Sollicitation d'idées auprès d'une variété de sources, idéalement d'un groupe diversifié d'acteurs, et utilisation de différents outils pour affiner et perfectionner les idées via un site web interactif en ligne	Gérée par Ashoka, l'initiative du G20 sur le défi pour le financement des PME a sollicité des centaines d'idées pour les innovations qui pourraient être développées pour accroître l'accès des PME au financement. Les inscriptions ont ensuite été soumises aux votes sur une plate-forme ouverte
Création conjointe	Identification proactive d'un consortium de partenaires potentiels et octroi de financement pour un processus collaboratif de conception et de mise en œuvre d'une initiative pour tester et enfin proposer des innovations à plus grande échelle	USAID publie le Broad Agency Announcements, un outil de collaboration avec le secteur privé pour relever les défis de développement là où il n'existe pas de solutions simples. Ce faisant, ils sont en mesure de cocréer des solutions permettant de financer de manière plus créative qu'avec des méthodes d'approvisionnement traditionnelles
Financements de contrepartie	Fourniture de fonds de contrepartie à des entités qui déploient des efforts en matière d'innovations. Cette modalité sera en principe utilisée pour obtenir des fonds auprès du secteur privé, couvrir les risques ou réduire les coûts fixes initiaux importants liés aux tests et au développement à l'échelle d'innovations	La fondation Bill & Melinda Gates a fourni des fonds de contrepartie à un consortium de sociétés de cacao qui testaient et développaient à l'échelle des modèles innovants pour améliorer la productivité des petits exploitants agricoles
Mécanismes d'adaptation de marché	Création d'incitations qui font évoluer le comportement des acteurs d'un système économique : gouvernements, secteur privé et autres organisations. Des mécanismes spécifiques, tels que des garanties de volume et garanties de marché, ont été utilisés dans le domaine de la	L'engagement préalable relatif aux marchés de GAVI a accéléré le développement et la distribution du vaccin pour le pneumocoque en offrant aux fabricants de vaccins des incitations basées sur le marché en vue d'accélérer les efforts d'innovation

	santé mondiale pour accélérer les innovations	
Mécanisme de cofinancement	Un mécanisme pour cofinancer des innovations identifiées par des entités tierces disposant de capacités essentielles en matière d'identification des innovations	Cofinancer parallèlement à une source d'innovation existante telle que le Fonds mondial Innovation ou le Girls Education Challenge du ministère britannique du Développement international (DFID), etc.

L'approche proposée tire de cet examen différentes approches. Le financement sera principalement axé sur les activités au niveau mondial et transfrontalières, avec le choix de la modalité adaptée au défi politique spécifique. Ces investissements permettront de soutenir et de renforcer les investissements dans les pays en matière de connaissances et d'innovations qui seront principalement déployés par l'intermédiaire du PSEDG et de l'ESPIG avec en sus le financement des gouvernements.

ANNEXE 1B : MOBILISATION DE FINANCEMENTS

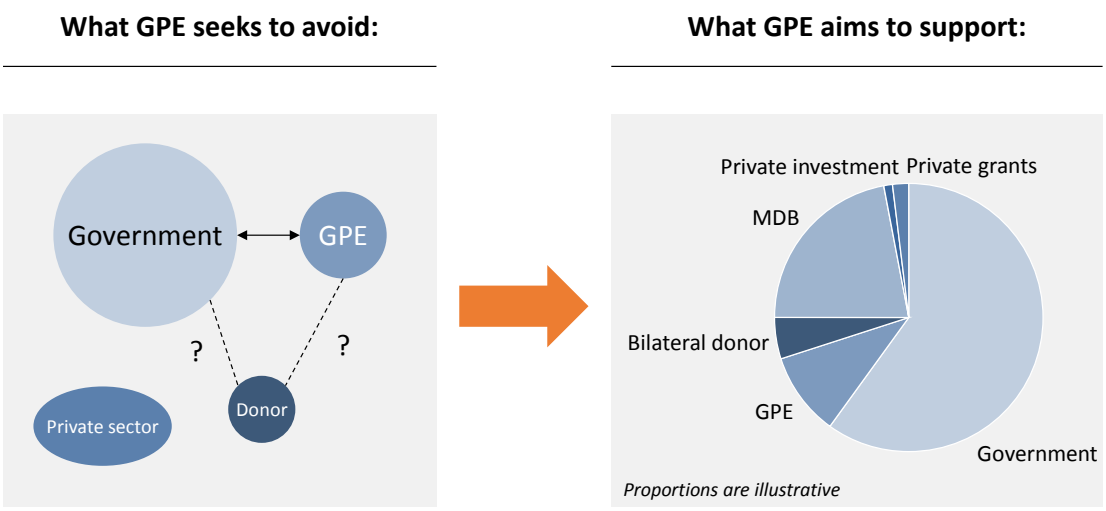
B.1 : BIEN-FONDE DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION

Que représente l'approche axée sur bien-fondé des investissements ?

Le bien-fondé des investissements dans le secteur de l'éducation (ESIC), également appelé « approche axée sur le bien-fondé des investissements », consiste à renforcer les efforts du GPE pour soutenir les pays en développement partenaires dans la mobilisation de financements harmonisés pour la mise en œuvre des plans du secteur de l'éducation - tels que présentés dans la figure ci-dessous. Les principes fondamentaux de l'approche axée sur le bien-fondé des investissements comprennent :

- Parrainée par les pays, élaborée à partir de structures et de processus existants, le cas échéant
- Guidée par des processus définis et des normes de qualité, mais flexible pour satisfaire aux besoins des pays

Figure 3. Objectif de l'approche axée sur le bien-fondé des investissements



Quel est le rôle du GPE aujourd'hui ?

Deux aspects des opérations actuelles de GPE se rapportent à l'approche axée sur le bien-fondé des investissements : la planification et les efforts dans le secteur de l'éducation pour mobiliser des ressources autour du plan.

1. **Planification pour le secteur de l'éducation** : tous les pays en développement partenaires et les pays admissibles à l'ESPIG peuvent recevoir un PSEDG pour soutenir le développement d'un plan sectoriel de l'éducation. Pour se qualifier au soutien d'ESPIG, ce PSE doit être « crédible » et de bonne qualité ; et inclure un cadre financier solide et un plan d'action annuel ou pluriannuel réalisable. Le GPE et l'IIPE ont publié conjointement des Directives de préparation de plan qui offrent des conseils sur la création d'un plan d'action comprenant le coût de chaque activité ainsi que les sources de financement. Toutefois, de nombreux cadres de financement de PSE nécessitent un financement au-delà des ressources nationales identifiées et du financement supplémentaire engagé ou prévu par le GPE et d'autres bailleurs.

2. **Mobilisation de ressources supplémentaires :** dans de nombreux pays, le GPE s'est efforcé de mobiliser le financement en vue de soutenir la mise en œuvre des PSE, mais il existe des opportunités significatives pour le faire de manière plus efficace et cohérente. L'engagement des partenaires du développement pour financer le PSE est une exigence du modèle de financement, mais le GPE manque de mécanismes permettant d'en garantir l'application. Certains pays utilisent des mécanismes de cofinancement et des financements coordonnés pour financer la mise en œuvre des PSE, mais le niveau de financement engagé en dehors des dépenses intérieures et l'ESPIG du GPE varient selon les pays. Le Secrétariat du GPE dispose d'une capacité limitée dédiée à soutenir les efforts visant à tirer parti du financement externe pour les PSE au niveau des pays. Il y a en outre des possibilités de normaliser davantage les efforts de mobilisation des ressources dans le cadre du processus de développement des PSE. En particulier, la mise en place d'interventions plus stratégiques, ciblées et réalisées en temps opportun avec le ministère des Finances et les bailleurs est capitale, de même que l'identification et le développement de mécanismes qui facilitent le flux des ressources dans le secteur, tels que les mécanismes de mise en commun des financements. Par conséquent, afin de renforcer l'efficacité de la mobilisation du financement, le GPE peut accroître ses efforts actuels (p. ex., en continuant à appuyer des conversations sur le financement interne et externe au sein du groupe local des partenaires de l'éducation) et mettre en œuvre de nouvelles fonctions qui s'en inspirent.

Quelles modifications sont requises ?

L'approche axée sur le bien-fondé des investissements consolidera, tout en restant distincte, l'assistance technique et le conseil politique que le GPE, par le biais des partenaires au niveau des

pays et le Secrétariat, fournissent déjà aux pays par le processus de planification et de mise en œuvre du secteur de l'éducation. Un PSE crédible, doté d'un plan d'action pluriannuel qui précise le coût de chaque activité et identifie les sources de financement, sert de base à cette approche axée sur le bien-fondé des investissements. Toutefois, le soutien du GPE au-delà de la planification du secteur et du dialogue politique est indispensable pour garantir que les pays peuvent accéder à un financement mieux structuré pour la mise en œuvre de leur PSE.

La mise en œuvre réussie de l'approche axée sur le bien-fondé des investissements exigera en conséquence d'apporter des améliorations et des changements aux capacités du Secrétariat et du Partenariat, aux processus et aux structures (voir les sections ci-dessous).

Capacité :

L'exécution réussie de l'approche axée sur le bien-fondé des investissements nécessitera une capacité accrue du Secrétariat du GPE et d'autres acteurs dans l'ensemble du Partenariat, notamment les pays en développement partenaires (PDP), les organismes de coordination, les agents partenaires et les groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE), y compris la société civile. Le tableau ci-dessous résume ces exigences.

Secrétariat	• **Capacités existantes :** étant donné le lien avec la planification du secteur de l'éducation, certaines parties de l'approche axée sur le « bien-fondé des investissements » (par exemple, l'élaboration d'un PSE crédible avec un plan d'action, l'assistance à la surveillance des engagements de financement via les examens sectoriels conjoints) nécessiteront la participation de membres actuels du Secrétariat du GPE. En outre, les processus d'assurance qualité pour les PSE et les plans d'action existants seront renforcés dans la mise en œuvre de l'approche axée sur le bien-fondé des investissements. Par conséquent, la formation du Secrétariat sur l'approche axée sur le « bien-fondé des investissements » et les objectifs à atteindre seront capitaux. • **Nouvelle capacité :** une capacité et une expertise accrues du Secrétariat dans trois domaines seront nécessaires pour fournir un soutien plus adapté aux pays en développement partenaires intéressés et à leurs partenaires dans le pays :

	1) **Impact** : expertise sur la rapport coût-efficacité et les interventions à fort impact en vue de renforcer la justification de l'investissement pour des composants spécifiques du PSE. 2) **Finance :** expertise en finance pour conseiller et guider les pays en développement partenaires sur le développement du PSE, notamment l'approche axée sur le « bien-fondé des investissements ». Les ministères des Finances doivent obligatoirement participer pour pouvoir intégrer certaines parties de l'approche axée sur le bien-fondé des investissements dans les plans budgétaires du gouvernement. Ensemble, ces experts doivent disposer d'une connaissance approfondie dans les domaines suivants : i. **Financement public.** Les spécialistes en financements publics contribueront au développement de l'approche axée sur le bien-fondé des investissements. Ils soutiendront également l'utilisation d'outils tels que les modèles de simulation financière et l'engagement avec les ministères des Finances. ii. **Modalités de l'assistance.** Les experts participeront à la progression des fonds communs et de l'harmonisation des modalités. iii. **Secteur privé et financement innovant.** Les experts aideront les pays en développement partenaires dans leurs efforts de mobilisation des ressources du secteur privé et par le biais de financements innovants. En outre, le développement d'une approche axée sur le bien-fondé des investissements solide sera la base de cette mobilisation des ressources. 3) **Mobilisation des ressources :** le personnel du Secrétariat se concentrant sur les partenariats et la mobilisation des ressources aidera les pays en développement partenaires intéressés à mobiliser les ressources, souvent en facilitant la médiation entre les partenaires de financement potentiels et les acteurs au niveau des pays (en organisant par exemple une table ronde).

Pays en développement partenaires	• Les besoins en capacités varient en fonction des pays, et l'approche flexible axée sur le « bien-fondé des investissements » en tiendra compte. • Pour de nombreux pays, le renforcement des capacités et une assistance technique supplémentaire liées à la mobilisation des ressources seront nécessaires ; la fourniture des outils au ministère de l'Éducation lui permettant un engagement efficace avec le ministère des Finances est capitale à la présentation d'un dossier d'investissement solide. De meilleures pratiques peuvent émerger d'une organisation plus normalisée des investissements dans l'éducation. Ces efforts pourraient établir un lien vers un mécanisme de financement sur l'échange des connaissances et d'innovation à plus grande échelle. • Le Secrétariat travaillera en étroite coordination avec le GLPE en vue de déterminer la capacité nécessaire au niveau des pays et la meilleure façon de la fournir *(des options possibles nécessitent un examen plus approfondi par les travaux de conception en cours pendant l'année 2017).*
Agences de coordination	• L'agence de coordination pourrait nécessiter une formation et/ou un soutien supplémentaire pour pouvoir participer à cette approche (*requiert un examen plus approfondi par le biais de travaux de conception continus au cours de l'année 2017 ; l'examen continu des besoins en capacités des agents partenaires, les GLPE et les agences de coordination pourraient aider à guider ce travail de conception).*
Agents partenaires	• Les agents partenaires chargés de superviser les PSEDG devront connaître et comprendre l'approche axée sur le « bien-fondé des investissements » étant donné qu'elle fait partie de la planification du secteur de l'éducation et la consolide ; une formation et des informations actualisées sur l'approche seront également nécessaires. • Le GPE travaillera également en étroite collaboration avec les agents partenaires pour identifier les perspectives de cofinancement mutuel et de financement à effet de levier dans le cadre de l'ESIC. • Les ressources pour embaucher des consultants de manière flexible en fonction des besoins de développement de l'approche axée sur le

	« bien-fondé des investissements » et faciliter le financement externe pourraient provenir du PSEDG (*nécessite un examen plus approfondi par le biais de travaux de conception continus au cours de l'année 2017*).
GLPE	• Le Secrétariat élabore des directives pour les GLPE concernant une participation efficace à des discussions et au surveillance de la mobilisation des ressources au niveau national. • Des travaux supplémentaires visant l'amélioration de la capacité des GLPE à engager des discussions sur le financement public et la budgétisation seront nécessaires. Dans certains cas, davantage peut être fait pour faire participer les partenaires clés qui travaillent dans ces domaines au dialogue avec le secteur de l'éducation. • L'examen de la mise en place de mécanismes de financement, tels que les fonds communs qui facilitent l'afflux de fonds supplémentaires de bailleurs par le biais du partage des risques et d'une gestion fiduciaire, exige également des compétences particulières de négociation entre les membres de GLPE clés qui ne sont pas toujours présents.
Société civile	• Les acteurs de la société civile soutenus par l'intermédiaire du mécanisme de financement de plaidoyer et de responsabilité sociale joueront un rôle dans la promotion et le suivi des engagements de financement - du gouvernement et d'autres bailleurs.
Divers	• Des personnes particulièrement visibles et influentes au sein du Partenariat (par exemple, le président du Conseil, la directeur général, l'ambassadeur mondial) renforceront la prise de conscience des besoins de financement des PSE et encourageront les partenaires à contribuer à un financement harmonisé et aligné au niveau des pays. • L'approche du bien-fondé des investissements permettra également de tirer parti des actifs disponibles et des capacités de financement du Partenariat (*voir les notes d'information sur des sujets distincts disponibles dans la documentation du Conseil*). Les partenaires du GPE seront encouragés à partager des connaissances et l'expertise ainsi qu'à utiliser leurs vastes capacités pour financer avec succès la mise en œuvre des PSE.

Processus :

L'approche axée sur le bien-fondé des investissements nécessitera 1) des améliorations aux processus actuels de planification du secteur de l'éducation pour renforcer le dialogue sur la mobilisation des ressources et le processus budgétaire et 2) de nouveaux processus qui consolident les PSE (par exemple, le développement d'une approche axée sur le « bien-fondé des investissements »). Le Secrétariat élaborera un plan d'exécution détaillé pour articuler ces processus en fonction des commentaires des pays en développement partenaires, des bailleurs et des GLPE. *Les étapes suivantes sont incluses dans la feuille de route opérationnelle.*

1. **Amélioration des processus existants :** le GPE renforcera les aspects de financement et d'investissement de son soutien actuel au processus de planification du secteur de l'éducation. Cela comprend :
 - **Entamer un dialogue avec les bailleurs plus tôt dans le processus des PSE.** Le Secrétariat de GPE aidera les pays en développement partenaires à engager des partenaires financiers potentiels dès le début du processus de développement des PSE. Cette étape deviendra une partie normalisée du plan de travail au niveau des pays de GPE.
 - **Intégration de discussions et planification améliorée pour la mobilisation des ressources et les modalités de financement dans le développement des PSE :** le Secrétariat du GPE encouragera et favorisa l'attention portée à la mobilisation des ressources et les modalités pour le flux des ressources externes en tant que partie intégrante du processus de planification du secteur.
 - **Surveillance des engagements financiers** : le GPE renforcera et consolidera sa surveillance des engagements de financement par le biais des examens sectoriels conjoints, qui doivent inclure une évaluation approfondie des engagements internes et externes de financement. L'accès à de solides données financières est un élément clé de cette phase.

2. **Création de processus.** Outre l'amélioration des processus existants en matière de PSE, le GPE ajoutera de nouveaux processus dans le but de mobiliser de nouveaux engagements de financement :

Développement d'une approche axée sur le bien-fondé des investissements	• L'approche axée sur le bien-fondé des investissements sera basée sur le cadre de financement et le plan d'action du PSE, et articulera à la fois *les raisons* et *les modalités* d'un soutien financier supplémentaire au plan sectoriel de l'éducation du pays *(la définition des rôles et des responsabilités pour la création d'une approche axée sur le bien-fondé des investissements nécessite un examen plus approfondi par le biais de travaux de conception continus au cours de l'année 2017, peut varier selon les pays)*. • L'approche axée sur le bien-fondé des investissements et les plans d'action feront l'objet d'un processus d'assurance qualité rigoureux avant la convocation des partenaires de financement.
Convocation des partenaires de financement	• L'approche axée sur le bien-fondé des investissements sera basée sur les efforts existants visant à réunir des partenaires de financement pour soutenir le PSE. - Par le biais du Secrétariat et/ou des partenaires dans les pays, le GPE aidera les ministères de l'Éducation à utiliser le document de l'approche axée sur le bien-fondé des investissements pour cerner les besoins de financement et de plaider en faveur de l'éducation dans le dialogue avec les ministères des Finances et les bailleurs. *Répercussions des capacités envisagées ci-dessus.* - Le processus exigera la participation et le soutien d'un haut dirigeant au sein du gouvernement, tel que le ministre des Finances, qui exerce une forte influence sur les allocations budgétaires ; la participation du Parlement sera également utile dans de nombreux pays. • Le soutien du Secrétariat du GPE variera d'un pays à l'autre. La stratégie d'engagement sera fortement adaptée à la demande, au contexte national, aux capacités existantes et aux besoins spécifiques. Les rôles disponibles pour le GPE comprennent : - assistance aux pays en développement partenaires (PDP) pour organiser un lancement de l'approche du bien-fondé des investissements ou un événement de table ronde pour générer de nouveaux engagements ;

	- circulation de l'approche du bien-fondé des investissements pour les financiers et les partenaires potentiels au niveau des pays et au niveau international (notamment les bureaux à l'échelle nationale et internationale de la même organisation) ; - efforts consacrés à l'engagement de partenaires de financement potentiels et au soutien du rapprochement en cas de concordance avec les priorités du pays (*voir ci-dessous*) ; - identification des rôles de financement pour les membres du Partenariat qui ne sont actuellement pas engagés, notamment l'éventail des capacités et instruments de financement dans l'ensemble du Partenariat ; - identification des opportunités d'investissement par des acteurs du secteur privé en vue d'appuyer les PSE, tels que par exemple pour l'infrastructure scolaire ; - encouragement à faciliter/promouvoir[10] des modalités de financement crédibles pour les financiers intéressés (par exemple, les fonds communs).
Exploitation des capacités	• **Ratio de levier financier :** le GPE encouragera les pays en développement partenaires à utiliser chaque dollar USD de fonds du GPE pour obtenir 3 USD dans d'autres financements extérieurs pour soutenir la mise en œuvre du PSE. Le GPE mettra au point des supports de communication ciblés en vue d'expliquer et promouvoir l'objectif du ratio 1:3 en matière de levier, en sus du bien-fondé des investissements lui-même. • **Éventail des options de levier financier :** le GPE appuiera un éventail plus large d'options de levier - telles que le cofinancement avec les BMD, le financement coordonné avec les partenaires de développement, et le déblocage de capitaux privés. - Le Partenariat a l'expérience du déploiement d'un éventail d'instruments de leviers financiers (par exemple, le cofinancement, le financement coordonné, l'engagement du

[10] Un GPE n'a pas besoin de mettre en place de fonds commun directement, mais peut travailler avec d'autres partenaires qui sont bien placés pour le faire.

	secteur privé). Le GPE fera appel à l'expertise et aux connaissances du Partenariat. - Le GPE travaillera avec ses partenaires pour neutraliser les contraintes globales de ces options de levier (par exemple, en travaillant en étroite collaboration avec la Banque mondiale afin de réduire les coûts de transaction des accords de cofinancement enter le GPE et l'Association internationale de développement de la Banque mondiale). • **« Fonction de rapprochement » :** les membres du Partenariat disposent d'un éventail de capacités de financement (*voir la schématisation des capacités de financement de Partenariat à l'Annexe B.3*). Le GPE permettra de mieux tirer parti de ces capacités par le biais d'une « fonction de rapprochement » : - le GPE engagera de manière proactive les membres du Partenariat à contribuer à des modalités ou à des transactions de financement spécifique qui prennent en charge les PSE d'un pays. - À titre d'exemple, le GPE pourrait participer à l'embauche d'un membre spécifique en vue de déployer une garantie à l'appui d'un partenariat public-privé spécifique (en fonction des besoins identifiés dans le PSE). - Ces contributions viendront s'ajouter aux financements traditionnels des activités de PSE et permettront ainsi de mobiliser des ressources pour le bien-fondé des investissements. *Les informations détaillant la façon dont cette fonction pourrait être mise en œuvre nécessitent un examen plus approfondi par le biais de travaux de conception continus au cours de l'année 2017.* • **Suivi du cofinancement au niveau mondial :** le GPE fixera des objectifs et renforcera ses systèmes pour surveiller le cofinancement des subventions du GPE grâce à son cadre de résultats, notamment l'indicateur 30 (*nécessite un examen plus approfondi par le biais des travaux de conception continus au cours de l'année 2017*).
Exploitation des ressources	• **Ensemble de ressources :** le GPE réservera un ensemble de ressources dédiées pour permettre aux pays en développement partenaires de tirer meilleur parti d'un financement externe

	supplémentaire. Les pays doivent respecter le ratio de 1:3 en matière de levier financier pour accéder à cet ensemble de ressources, qui sera structuré comme une exigence pour certains pays du GPE non admissibles à l'ESPIG et une incitation pour les pays admissibles à l'ESPIG. • **Admissibilité :** les pays non admissibles à l'ESPIG pourront présenter une requête pour ce financement par le biais d'un processus concurrentiel. En cas de collecte de fonds suffisants au cours de la prochaine reconstitution, le GPE agrandira le groupe de pays généralement admissibles pour mobiliser des fonds en fournissant un financement incitatif aux pays admissibles à l'ESPIG. *Voir l'Annexe B.2 pour de plus amples informations sur les fonds communs à effet de levier.*

Structures :

L'approche axée sur le bien-fondé des investissements ne nécessitera pas de changements importants de la structure au niveau global ou au niveau national, bien que certains ajustements soient nécessaires.

- **Plate-forme au niveau du pays :** compte tenu de l'accent porté sur le leadership des pays, l'approche du bien-fondé des investissements nécessitera une plate-forme au niveau des pays pour stimuler des efforts. L'objectif consiste à tirer parti des structures présentes au niveau des pays, en particulier le GLPE si possible, pour éviter une approche uniformisée.
- **Gouvernance du GPE :** l'approche axée sur le bien-fondé des investissements ne nécessitera pas de changements des structures de gouvernance mondiale de GPE (c.-à-d., engagement au niveau du Conseil d'administration ou du Comité). Il est toutefois possible qu'un organe consultatif au niveau mondial (par exemple, un sous-ensemble des membres du GPE ayant une expertise pertinente) axé sur le financement du secteur des pays ou des questions thématiques telles que le cofinancement de BMD ou l'investissement privé, constitue un atout précieux pour soutenir l'approche de l'ESIC. Un examen plus approfondi est nécessaire qui sera effectué le biais des travaux de conception continus au cours de l'année 2017.

Pays participants :

Telle qu'indiqué ci-dessus, l'approche axée sur le bien-fondé des investissements 1) renforcera les aspects de financement et d'investissement de la planification du secteur de l'éducation, et 2) impliquera des efforts supplémentaires pour déterminer le bien-fondé des investissements et mobiliser des financements supplémentaires. Les améliorations apportées au processus du PSE seront mises en œuvre dans tous les pays qui élaborent de nouveaux PSE. Des processus visant à mobiliser des fonds supplémentaires seront toutefois mis en place en fonction de la demande et des priorités nationales.

1) **Planification pour le secteur de l'éducation :** l'approche axée sur le bien-fondé des investissements vise à renforcer les aspects de financement et d'investissement de la planification du secteur éducatif (par exemple, l'engagement des ministères des Finances dès le début du processus). Cette partie de l'approche concerne tous les pays qui élaborent de nouveaux PSE, dans la mesure où les améliorations proposées deviendront une partie standardisée des processus au niveau des pays du GPE.

2) **Mobilisation des ressources supplémentaires :** en outre, l'approche axée sur le bien-fondé des investissements implique des efforts supplémentaires pour la mobilisation de financements au-delà de la planification du secteur de l'éducation (par exemple, le développement d'une approche axée sur le « bien-fondé des investissements » et l'assistance aux pays en développement partenaires pour un engagement plus proactif des bailleurs potentiels). Le GPE travaillera en priorité avec les pays qui :
 - expriment une demande et un intérêt pour une approche axée sur le bien-fondé des investissements ;
 - ont un plan d'action pluriannuel de qualité supérieure dans le PSE ;
 - affichent une insuffisance démontrée des financements disponibles pour la mise en œuvre du PSE.

Notez que le déploiement initial entre 2018 et 2019 se concentrera sur les pays qui viennent juste de lancer un PSE ou qui sont en train de le développer ; l'identification de ces pays est le premier élément d'action de la feuille de route ci-dessous.

Prochaines étapes pour les travaux de conception et de déploiement :

Le Secrétariat entreprendra les étapes suivantes pour mettre au point et déployer davantage cette approche :

	2017											2018					
Activité	**Fév**	**Mar**	**Avr**	**Mai**	**Jui**	**Juil**	**Aoû**	**Sep**	**Oct**	**Nov**	**Déc**	**Jan**	**Fév**	**Mar**	**Avr**	**Mai**	**Jui**
Schématiser les pays en développement partenaires en se basant sur leur plan de développement du secteur de l'éducation et leur processus de mise en œuvre. Les pays intéressés qui sont sélectionnés, seront engagés à fournir d'autres commentaires sur l'intégration de la nouvelle approche axée sur le bien-fondé des investissements (c.-à-d. le développement d'un ESIC, la convocation des partenaires de financement, un financement à effet de levier ainsi que des capacités du GPE).	x	x	x														
Solliciter la contribution des pays en développement partenaires, des bailleurs et des GLPE et collaborer avec eux pour développer l'approche d'un bien-fondé des investissements. Organiser un atelier ou des forums individuels avec les pays en développement partenaires et les partenaires clés afin de solliciter leurs réflexions sur l'approche et le processus du bien-fondé des investissements.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x							
Présenter l'approche émergente de bien-fondé des investissements et solliciter des commentaires lors de la réunion du groupe constitutif avec 74 pays en développement partenaires en mai.				x													
Poursuivre l'engagement avec des analogues et des références pour saisir les meilleures pratiques et les enseignements liés à la conception et la mise en œuvre (par exemple, Mécanisme de financement mondial de l'initiative « Chaque femme, chaque enfant », tous les enfants, Private Capital Management de l'USAID).	x	x	x	x													
Créer un plan de mise en œuvre détaillé pour le déploiement de l'approche de manière efficiente et efficace, qui doit inclure un mécanisme d'apprentissage.			x	x	x	x											
Articuler l'approche axée sur le bien-fondé des investissements en détail et s'assurer que les augmentations ou les ressources en matière de capacités sont décrites dans le plan des ressources humaines demandées par le Conseil pour juin 2017. Après la présentation du plan des Ressources humaines en juin et les décisions du Conseil, mettre en place des capacités approuvées du Secrétariat visant à soutenir les processus de l'ESIC à l'avenir.				x	x	x	x	x	x	x	x						
Lancer une approche axée sur le bien-fondé des investissements ; soutenir les pays en développement partenaires pour développer l'ESIC où le développement de PSE est prévu ou est en cours, et s'engager activement avec les départements concernés du gouvernement, les BMD, les partenaires de développement, et le secteur privé dans le but de promouvoir l'additionnalité, le financement coordonné, le cofinancement, et de tirer parti des possibilités de mobilisation des ressources.								x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

B.2 FONDS A EFFET DE LEVIER

Le document du Conseil propose que le GPE maintienne un ensemble de ressources dédiées (distinctes des ressources pour les PSEDG et ESPIG) pour inciter les pays en développement partenaires à mobiliser d'autres sources de financement externe. Ces fonds communs à effet de levier ou « Fonds à effet de levier » servira à des fins multiples. Il catalysera d'abord le financement externe de manière coordonnée pour soutenir les plans de haute qualité du secteur de l'éducation, conformément à l'approche de l'ESIC exposée plus haut. Le Fonds à effet de levier favorisera ensuite la mobilisation en financement non traditionnel dans le secteur de l'éducation (par exemple, des investissements du secteur privé, le financement de BMD). Les financements de GPE augmenteront le degré de faveur des conditions des prêts des BMD et réduiront le coût des prêts pour les investissements dans le secteur de l'éducation. Le Fonds à effet de levier est une première étape vers l'alignement des opérations de GPE sur le mécanisme d'investissement de BMD soutenu par la Commission de l'éducation (*voir le rapport The Learning Generation de l'International Commission on Financing Global Education Opportunity*). En particulier, de fortes relations avec les pays du GPE et la capacité à conjuguer les financements du Fonds à effet de levier avec des ressources de prêts à conditions des BMD permettront un niveau global plus élevé de financement pour l'éducation dans les pays du GPE par le biais du mécanisme d'investissement. À mesure que le mécanisme d'investissement prend forme, le nouveau Fonds à effet de levier de GPE permettra au Partenariat d'acquérir davantage d'expérience et d'impact avec des modalités de cofinancement et de conjugaison de financement avec des BMD, tels que la Banque islamique de développement et l'Association internationale de développement de la Banque mondiale.

L'accès à ce Fonds à efffet de livier dépendra des pays qui affichent une additionnalité et un cofinancement provenant des sources extérieures d'au moins 3 USD pour chaque dollar USD du financement reçu du GPE (un ratio de levier de 1:3). Ce ratio est comparable à l'approche adoptée par le Mécanisme de financement mondial de l'initiative « Chaque femme, chaque enfant ». À titre d'exemple, pour obtenir 25 millions USD de financement de GPE, les financemenst externes complémentaires disponibles doivent représenter 75 millions USD (par exemple, d'autres partenaires de développement) pour créer un programme de plus grande envergure cofinancé de 100 millions USD.

Il est prévu que le financement à effet de levier ait deux dimensions :

1. **Financement pour des pays non admissibles à l'ESPIG :** les 22 pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) qui ne peuvent pas prétendre à une allocation individuelle maximale au titre de l'ESPIG entre 2018 et 2020 seront en mesure de demander un financement à effet de levier dédié par le biais d'un processus concurrentiel basé sur des demandes.
2. **Financement pour des pays admissibles à l'ESPIG :** si les ressources disponibles sont suffisamment élevées, le SFWG recommande que le financement à effet de levier supplémentaire soit disponible pour fournir des compléments incitatifs pour les pays admissibles à l'ESPIG avec les mêmes principes de ratio de levier de 3 USD à 1 USD par le biais des programmes cofinancés. Cela pourrait se faire en élargissant l'admissibilité pour accéder au groupe de levier ou à la création d'un groupe séparé pour les pays admissibles à l'ESPIG en tant que mécanisme complémentaire.

Le SFWG a approuvé le principe d'une allocation initiale de 100 millions USD pour le Fonds à effet de levier - qui financera uniquement les pays non admissibles à l'ESPIG qui ont toujours d'importants besoins de financement en matière d'éducation. Il est prévu que ce montant permette à 4 à 6 pays des 22 PRITI du GPE proposés comme admissibles de demander à bénéficier de ces fonds. Une approche basée sur les demandes d'allocation du financement à effet de levier initial sera développé au cours de l'année 2017. Le SFWG a également approuvé le principe de l'élargissement du Fonds à effet de levier, qui dépend du succès du processus de reconstitution des ressources du GPE, pour permettre aux pays admissibles à l'ESPIG de participer, c.-à-d. d'obtenir à des incitatifs financiers satisfaisant aux exigences de levier pour une opération de levée de 3 USD en financement supplémentaire pour chaque 1 USD de financement à effet de levier du GPE, au-delà de l'allocation de l'ESPIG. L'ampleur de l'augmentation du Fonds à effet de levier, et le montant des incitatifs accessibles aux pays de l'ESPIG dépendront des résultats de la reconstitution des ressources.

Le tableau ci-dessous résume l'admissibilité de haut niveau approuvé par le SFWG pour le financement du Fonds à effet de levier selon divers scénarios de reconstitution.

Segment de pays	Reconstitution minimale	Ressources suffisamment élevées
Pays à faible revenu (30)	• Admissible à l'ESPIG • Non admissible à un Fonds à effet de levier	• Admissible à l'ESPIG • Admissible à un Fonds à effet de levier en tant qu'incitatif
Petits États insulaires en développement et des États sans littoral (18)	• Admissible à l'ESPIG • Non admissible à un Fonds à effet de levier	
PRITI vulnérables (19) – RNB par habitant inférieur à 2 000 USD et avec une corrélation LSCR inférieure à 90 %ou PFC avec un RNB par habitant inférieur à 3 000 USD par habitant et avec une corrélation LSCR inférieure à 90 %	• Admissible à l'ESPIG • Non admissible à un Fonds à effet de levier	
Autres PRITI (22)	• Admissible à un Fonds à effet de levier	• Admissible à un Fonds à effet de levier

La section ci-dessous fournit des détails supplémentaires sur la conception des fonds à effet de levier pour les PRITI non admissibles à l'ESPIG. Sous réserve des ressources disponibles soulevées ou mises à disposition pour la période entre 2018 et 2020 au-delà du financement minimum requis pour opérationnaliser le FFF, le Secrétariat élaborera une proposition d'allocation des ressources du groupe de financement à effet de levier pour les pays admissibles à l'ESPIG et le processus de requête, pour examen par le Comité des finances et de gestion des risques et recommandation au Conseil.

Financement à effet de levier pour des pays non admissibles à l'ESPIG :

Les pays peuvent demander un financement à effet de levier de GPE via à un processus concurrentiel pour soutenir la mise en œuvre des plans du secteur de l'éducation. Pour accéder à

l'ensemble des leviers de GPE, les pays admissibles devront répondre aux exigences du modèle de financement de GPE quant au PSE crédible, engagements nationaux de mobilisation des ressources, et des données. En outre, au moins 30 % des ressources du GPE doivent être liés à la réalisation des résultats sectoriels axés sur l'apprentissage, l'équité, et des systèmes efficients et efficaces conformément au modèle de financement du GPE. Le pays pourra choisir d'adapter l'ensemble du programme (c.-à-d. ressources du GPE et autres financements externes) au modèle axé sur les résultats du GPE, si souhaité.

D'autres travaux sur la méthodologie d'allocation est en cours. Il est important de veiller à ce que la taille du dossier de financement combiné (financement GPE et autres fonds) soit suffisamment importante pour justifier les coûts de transaction liés à la phase de conception du programme et susciter l'intérêt du gouvernement et des partenaires en développement. À titre d'exemple, la taille de l'allocation pourrait être de 25 millions USD pour les plus grands pays et de 12,5 millions USD pour les plus petits pays.

Si le Fonds à effet de levier est approuvé par le Conseil, le Secrétariat devra élaborer une méthode simplifiée pour déterminer le plafond des requêtes de pays individuels pour les fonds mis en commun.

Il n'est pas prévu qu'un financement suffisant soit disponible pour tous les pays éligibles, ni que tous les pays intéressés déposent une requête. Si la requête dépasse le montant disponible, le Conseil pourrait envisager un financement ciblé pour accroître les ressources disponibles. De même, si la requête est inférieure aux fonds disponibles, la taille de l'ensemble pourrait être réduite et réaffectée à d'autres usages.

Processus indicatif :

Si le Conseil a) approuve l'existence d'un fonds à effet de levier, b) approuve l'approche de l'admissibilité, et c) approuve une méthode d'allocation, un processus indicatif permettant aux pays d'accéder au financement pourrait être :

1. Invitation pour les pays éligibles à manifester leur intérêt à déposer une requête (première étape de la reconciliation des pays admissibles aux ressources disponibles dans le fonds)
2. Sensibilisation ciblée sur les pays intéressés pour expliquer davantage l'offre et les conditions ; confirmation de l'intention de déposer une requête ; et identification des

partenaires de financement externes à fort potentiel (deuxième étape de la reconciliation de offre avec la demande)

3. Travail des pays intéressés avec un partenaire de financement externe et en consultation avec le Secrétariat du GPE pour élaborer une note conceptuelle pour une proposition, dont la qualité est assurée
4. Une note conceptuelle prometteuse permet à un pays de bénéficier d'une allocation individuelle maximale du Fonds à effet de levier (les critères de priorité pour un processus concurrentiel seront nécessaires si les notes conceptuelles prometteuses dépassent les ressources)
5. Un partenaire de financement externe (en général un agent responsable de subvention) respecte les processus normaux d'élaboration d'un programme de mise en œuvre, qui est examiné et approuvé selon les processus normaux

Si le Fonds à effet de levier est approuvé par le Conseil, le Secrétariat devra élaborer un processus de requête pour les pays admissibles à déposer une requête et à recevoir un financement du Fonds à effet de levier, délégant les pouvoirs pour l'approbation de la méthodologie et du processus par le Comité des finances et de gestion des risques.

Comment un pays peut-il satisfaire à l'exigence de levier ?

Le financement étant utilisé pour un effet de levier doit être manifestement nouveau et venir s'ajouter à ce qui est déjà prévu dans ce pays.

- Le financement du GPE peut être associé à des subventions provenant de sources externes
- Le financement du GPE peut être associé à un financement de prêts à des conditions très favorables (par exemple, Association internationale de développement de la Banque mondiale)
- Le financement du GPE peut être combiné avec des prêts sans conditions favorables

Tandis que le GPE se préoccupe de l'augmentation des ressources internationales pour l'éducation et veille à ce qu'elles soient alignées à l'appui du plan sectoriel, le Partenariat doit être moins préoccupé par la façon dont l'exigence de levier est satisfaite ; en conséquence, la flexibilité est recommandée Sous condition de l'atteinte du ration minimum de 3 USD à 1 USD, l'une des approches ci-dessus peut être considérée comme appropriée en fonction de la préférence du pays.

S'il est approuvé, un travail de conception détaillé se poursuivra au cours de l'année 2017, avec la mise en œuvre et le déploiement du fonds à effet de levier en 2018.